

# CONSERVATOIRE

## À RAYONNEMENT COMMUNAL HERBLAY

Avenant au Projet  
d'établissement  
2011 - 2014



# SOMMAIRE

---

## Avenant au projet d'établissement 2011-2014

### • BILAN DE MI-PARCOURS ET RÉORIENTATIONS

page 3 à 13

- Le nouveau conservatoire de musique
- Les orientations pédagogiques de l'établissement
- Objectif 1 : Ancrer la politique culturelle de la ville sur le développement éducatif enfance-jeunesse dans les activités du conservatoire
- Objectif 2 : Accroître le rayonnement du conservatoire sur le territoire herblaysien

### • RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011-2012

page 14 à 22

- Les cours dispensés
- Les effectifs
- Les actions artistiques

### • RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES USAGERS

page 23 à 30

- Un service public contrôlé par l'état
- Accueil du public
- Ouverture du bâtiment
- Année scolaire
- Inscriptions - réinscriptions
- Admissions
- Location d'instruments
- Durée des études
- Assiduité - absences
- Examens - concours - manifestations
- Sécurité et règles sanitaires
- Assurances et responsabilité
- Discipline
- Conseil d'établissement

### • RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

page 31 à 45

- Le parcours découverte
- Le cursus
- Le parcours personnalisé
- Guide de l'évaluation
- Annexe 1 : contenu des épreuves d'examen pour l'obtention de l'UV de pratique instrumentale ou vocale
- Annexe 2 : contenu des épreuves d'examen (formation musicale et pratique instrumentale ou vocale) dans le département de Jazz / musiques actuelles / batterie
- Annexe 3 : liste des pratiques collectives permettant d'obtenir l'UV de pratique collective
- Annexe 4 : glossaire

# BILAN DE MI-PAROURS ET REORIENTATIONS

## A. Le nouveau conservatoire de musique

Depuis 2010, le conservatoire est installé dans de nouveaux locaux dédiés à la culture : l'Espace André Malraux. Deux années de fonctionnement dans ce lieu spécialement adapté à l'enseignement, la pratique et à la diffusion musicale permettent de mesurer la satisfaction des usagers et de l'équipe qui y travaille.

Bâtiment de plain-pied, excellente isolation acoustique, sols traités contre les vibrations, auditorium poly-scénique, mobilier spécifique, salles agréables facilitant les échanges et les réalisations pédagogiques, constituent des conditions idéales d'apprentissage et de travail.

Par ailleurs, le nouveau site permet de réunir toutes les activités du conservatoire de la ville sur un seul et même emplacement et par là même, de favoriser la transversalité des projets et du travail au quotidien aussi bien pour les élèves, les enseignants que l'administration.

Cette politique culturelle de transversalité se décline dans le Projet d'établissement du conservatoire de musique par une affirmation claire de ses missions prioritaires d'actions, de développement pédagogique et artistique.



## B. Les orientations pédagogiques de l'établissement

### **Objectif 1**

*Ancrer la politique culturelle de la ville sur le développement éducatif enfance-jeunesse dans les activités du conservatoire*

#### **1. La sensibilisation : le «Parcours Découverte»**

##### **- Eveil des 4 - 5 ans**

Accompagnement des enfants des moyennes et grandes sections de maternelle dans la découverte de la perception, la créativité et la sensibilité artistique par un professeur spécialisé dans le domaine de la petite enfance.

Activité prévue initialement pour 2 groupes d'enfants, qui s'est renforcée en septembre 2012 par la création de 2 classes supplémentaires, permettant de limiter les groupes à 13 enfants maximum afin d'améliorer la qualité pédagogique : 50 enfants concernés.

##### **- Initiation des 6 - 7 ans**

Ateliers en trois parties mêlant l'initiation musicale à la pratique vocale collective et à la découverte des instruments proposés au conservatoire de musique, formule permettant aux enfants de choisir eux-mêmes leur instrument en toute connaissance de cause.

Activité prévue initialement pour 2 groupes et amplifiée cette année avec 2 groupes supplémentaires et une amélioration des plannings : 57 enfants concernés.

*Evolution des postes : le développement de ces activités pour les jeunes enfants a été renforcé par le recrutement d'un nouveau professeur d'éveil et initiation. Les effectifs ont doublé dès la rentrée 2012.*

Projet proposé pour 2013-2014 : intégrer une discipline complémentaire au sein des activités de sensibilisation : expression corporelle, théâtrale ou comédie musicale.

## 2. Mettre la pratique collective au cœur de l'apprentissage instrumental ou vocal



*Le cursus est un parcours incluant trois pratiques obligatoires :*

*- Une pratique instrumentale ou vocale individuelle hebdomadaire de 20 à 30 minutes avec le professeur, durée adaptée en fonction des facultés de concentration de l'enfant.*

*- Une pratique instrumentale ou vocale collective par petits ou grands ensembles (duo, trio, ensembles à géométrie variable, chœurs, orchestre). L'offre actuelle comporte 25 disciplines collectives.*

*- Une formation musicale collective incluant les codes d'écriture, de lecture, d'oreille, de mémorisation, de théorie et de répertoire.*

Depuis septembre 2012, l'équipe pédagogique met en pratique une nouvelle conception de la formation musicale, incluant un projet artistique en deuxième partie du cours théorique. Ce projet, qu'il soit vocal, instrumental, rythmique, d'improvisation ou de création, participe à un apprentissage de qualité. L'objectif est de renforcer la motivation des élèves à poursuivre leur apprentissage à l'issue du premier cycle, grâce au collectif, à l'esprit d'équipe, à la satisfaction d'être performant lors des prestations artistiques publiques.

## 3. Pratique vocale collective

*Quatre chœurs existent au conservatoire : les Poly-Sons (6-8 ans), le chœur d'enfants (9-13), le chœur mixte (adultes) et le groupe vocal jazz «Sing a Swing».*

L'objectif de mettre la pratique vocale au cœur de la formation musicale est en développement par les nouveaux projets pédagogiques de « formation musicale appliquée » depuis septembre 2012.

Faire se produire ces ensembles et mettre en valeur leur production musicale lors des interludes et concerts produits par le conservatoire est un des axes de travail pour le deuxième semestre de cette année scolaire.

2 projets envisagés en 2011 n'ont pas pu être mis en œuvre :

- La création d'un chœur mixte autour de la dynamique du projet opéra de la ville pour participer vocalement à cette création annuelle était envisagée.

Malgré une bonne communication sur la création de ce chœur, le projet n'a pas rencontré le succès attendu. Sa remise à l'ordre du jour dépendra de la programmation et des opéras choisis pour les prochaines saisons.

- La création d'un chœur adulte autour de la chanson d'aujourd'hui.

Mise en œuvre envisagée en 2012-2013 mais non réalisée car faisant doublon avec le chœur mixte et l'ensemble vocal de jazz Sing a Swing.

## 4. Ateliers de musiques actuelles

*Beaucoup de jeunes souhaitent mettre en adéquation leur pratique instrumentale avec les musiques qu'ils écoutent au quotidien. Le conservatoire développe un pôle autour des musiques actuelles dont le fonctionnement pédagogique est lié à ce type de pratique.*

Après la formation d'une technique instrumentale de base et parallèlement à leur progression personnelle, les élèves participent à des ateliers poly-instrumentaux encadrés par les professeurs dans les disciplines guitare moderne, guitare basse, clavier et batterie.

Le projet s'articule également autour des SMAC Master-class, Soirées des Musiques Actuelles du Conservatoire, lors desquelles les élèves rencontrent des professionnels de renommée nationale extérieurs au conservatoire, spécialistes d'une technique instrumentale particulière, de l'improvisation ou d'un style musical défini.



Des conventions ont été réalisées avec les collèges et le lycée de la ville pour mener des actions pédagogiques structurées. Cette mise en œuvre s'accompagne d'une augmentation du volume horaire attribué à ces ateliers dès la rentrée 2012.

Pour 2013-2014, il est proposé d'amplifier cette action en effectuant un travail transversal vers les élèves demandeurs qui pratiquent un instrument plus «classique».

## 5. Atelier d'improvisation

*Apprentissage des éléments techniques et musicaux pour découvrir et structurer le travail de l'improvisation comme moyen d'expression personnel.*

Cette initiation, par groupe de 4 à 5 élèves maximum, s'effectue sur l'instrument que pratique l'élève. Cet atelier animé initialement par le professeur de harpe est intégré aux projets de «Formation Musicale appliquée» dans le cadre des ateliers de musiques actuelles.

Cet objectif se développe également dans le cadre des Smacs, l'improvisation étant un point de rencontre possible entre toutes les disciplines instrumentales et vocales.

Pour 2013-2014, il est proposé d'amplifier cette action.

## 6. Atelier de création

*Création par l'élève d'une pièce instrumentale moderne sur des modes de jeux contemporains tout en faisant appel à sa propre imagination.*

Les élèves viennent avec leur instrument pour aborder une nouvelle démarche musicale liée avant tout à la créativité : pas de partition, nouvelles manières d'utiliser son instrument, faire abstraction des contraintes techniques, de notes ou de rythmes, utilisation de l'espace en mouvement, créer de nouvelles sonorités...

Cet atelier n'avait pas été mis en place en 2011 comme initialement envisagé, mais fait partie depuis la rentrée 2012 des projets de «Formation musicale appliquée» pour un groupe de 6 élèves autour d'une création électro-acoustique.

L'utilisation des nouvelles technologies et la découverte de logiciels adaptés est intégrée à cet atelier. Les différentes productions pourraient être mises en valeur lors des représentations publiques et servir de support sonore de diffusions photographiques et vidéo.

Mise en œuvre en 2013-2014.

## 7. Atelier d'enregistrement

*Mise en place d'une structure d'enregistrement numérique qui s'adresse tant aux musiques acoustiques qu'aux musiques amplifiées.*



Un équipement mobile permettra aux élèves de vivre une nouvelle expérience structurante complémentaire qui les fera progresser dans leur apprentissage musical en se confrontant aux situations d'enregistrements.

Ce pôle d'enregistrement permettra également de finaliser les projets que les professeurs mettent en place au sein de leurs classes et de conserver une trace audio des productions du conservatoire.

Il sera proposé aux élèves du conservatoire une formation aux techniques d'enregistrement sous forme d'atelier ou de stages.

Mise en œuvre en 2013-2014.

## 8. Atelier de musiques traditionnelles

*Pratiquer les percussions traditionnelles africaines (djembé et doum-doum) en groupe.*

Afin d'être rendue plus visible pour faire découvrir ces instruments traditionnels à de nouveaux publics, cette activité a fait l'objet d'une communication spécifique.

Mise en œuvre progressive sur 2011-2014.

Un projet en lien avec les percussions cubaines est en cours de réflexion. Le conservatoire a étendu son parc instrumental de percussions par l'acquisition en 2012 de congas et de divers instruments afro-cubains.

## 9. Atelier d'accompagnement piano

*Donner la motivation aux pianistes d'aller eux-mêmes vers les autres instrumentistes pour monter des duos et des trios, voire pour les accompagner lors d'un interlude.*

Mise en œuvre progressive sur 2012-2014 de cours d'accompagnement pour les élèves pianistes.

Action à renforcer en 2013-2014.

## 10. Préparation à l'épreuve de l'analyse musicale du baccalauréat

*Préparer les élèves du lycée Montesquieu d'Herblay à l'option musique au baccalauréat pour l'épreuve imposée de l'analyse musicale.*

Cette action reconduite rencontre un franc succès, et permet aux élèves de gagner quelques points lors des épreuves du Baccalauréat.

16 jeunes suivent cet atelier, de la seconde à la terminale.

## 11. Elargissement des pratiques

*La pluralité des répertoires proposés est l'élément essentiel pour atteindre cet objectif. Un large choix instrumental est nécessaire pour aborder les différentes époques, formes et styles musicaux : de la musique ancienne à la musique d'aujourd'hui en passant par les musiques traditionnelles.*



C'est dans ce cadre que doivent être valorisés toutes les pratiques instrumentales et l'accès à de nouveaux instruments non encore proposés au choix des élèves aujourd'hui.

- Deux nouvelles disciplines ont été proposées en septembre 2012 : contrebasse et chant jazz
- Elargissement de la pratique des instruments anciens avec l'ouverture d'une classe de clavecin ou de viole par exemple.

Mise en œuvre envisagée en 2012-2013 reportée sur 2013-2014

- Elargissement de la pratique des cuivres avec l'ouverture d'une classe de cor, de trombone ou de tuba.

Mise en œuvre en 2013-2014

- Ouverture d'une classe de culture et histoire de la musique pour les adultes (voir point n°14).

Mise en œuvre en 2013-2014

Par une telle démarche, le conservatoire participe au développement et à l'enrichissement des pratiques culturelles sur le territoire local.

## 12. Perfectionnement musical

*Mise en place d'un projet d'action artistique permettant aux élèves suivant un perfectionnement dans un conservatoire à rayonnement départemental ou régional de continuer à avoir une pratique musicale dans l'établissement : mise en valeur dans la programmation culturelle de la ville, encadrement de plus jeunes, responsable de pupitre dans les ensembles, etc*

Mise en œuvre en 2013-2014.

### **13. Préparation aux concours**

Rendre plus visible le conservatoire en tant que lieu de ressource, d'information et d'accompagnement, notamment pour l'orientation vers des concours ou des études supérieures liées aux métiers de la musique. Le Conservatoire affiche et informe des possibilités d'intégrer d'autres établissements (études supérieures, lutherie, centres pédagogiques, concours, etc...). Un accompagnement individualisé peut être proposé, y compris à des enseignants en cours de VAE, de recherches pédagogiques, etc...  
Mise en œuvre en 2013-2014.

### **14. Accompagnement des pratiques amateurs**

*Qu'ils soient dans une démarche individuelle ou de groupe, des musiciens extérieurs au conservatoire pourraient être demandeurs d'une aide ponctuelle sur mesure par rapport à leur propre projet musical ou de la mise à disposition d'une salle pour répéter.*  
Projet en cours de réflexion pour 2013-2014.

### **15. S'ouvrir à la diversité des publics par un «Parcours Personnalisé de Formation» et la formation des adultes**

Parallèlement au cursus, un parcours personnalisé de formation (PPF) est proposé pour la pratique amateur des élèves ne souhaitant pas suivre un cursus.

La formule proposée reste limitative en termes de pratique et de public touché mais concerne tout de même 25% de nos effectifs.

Une ou plusieurs pratiques collectives doivent être inscrites dans leur parcours et les cours individuels ne pourront être dispensés que sous réserve des places disponibles après les inscriptions des jeunes dans le cursus.

Dès septembre 2013, un «carnet de route» sera mis en place pour les élèves en Parcours Personnalisé de Formation (hors cursus), afin de définir un parcours adapté dans le cadre d'une formation variée et de qualité ayant pour élément central la participation aux pratiques collectives. Outre les cours suivis, le «carnet de route» précisera également la durée du parcours et les différentes prestations auxquelles l'élève participe.

Des cours de formation musicale adaptée aux adultes sont actuellement proposés (deux niveaux).

Il est nécessaire d'y proposer une démarche plus musicologique. Les adultes sont très intéressés par l'histoire de la musique, l'analyse musicale, l'organologie et plus généralement par l'histoire des arts.  
Mise en œuvre pour 2013-2014.

Inclure dans la démarche pédagogique du Conservatoire un travail de préparation culturelle et artistique sur les spectacles programmés au Théâtre Roger Barat et l'Espace André Malraux avec sortie ensemble à ces spectacles. Mise en œuvre envisagée en 2013-2014 avec pour ancrage l'atelier de culture et histoire de la musique proposé ci-dessus.

### **16. Cahier de liaison**

En 2012, la mise en place du cahier de liaison «100% MUSIQUE, 100% HERBLAY, 100% MOI» permet à l'élève en cursus et à ses professeurs de regrouper les indications de travail hebdomadaire, la communication avec les familles et les évaluations de travail continu au sein d'un même livret.

## **Objectif 2**

*accroître le rayonnement du conservatoire sur le territoire herblaysien*

### **1. Développer des passerelles solides entre les équipements culturels positionnés dans une politique culturelle commune (la découverte et la conquête de nouveaux publics)**

La création de passerelles structurées et régulières entre les différents services de l'action culturelle permet d'intégrer des éléments de la programmation du Théâtre Roger Barat, de l'Espace André Malraux et de la Bibliothèque municipale dans les choix pédagogiques, musicaux et artistiques de l'équipe enseignante du Conservatoire.

Différents axes sont listés :

- Rencontrer et travailler avec des artistes professionnels.
- Faire venir au Théâtre Roger Barat et à l'Espace André Malraux un nouveau public préparé à ce qu'il va voir et entendre par des recherches musicologiques en amont du concert ou du spectacle.
- Créer une dynamique de curiosité plus large envers la programmation culturelle que propose la ville.
- S'appuyer sur les grandes productions pour dynamiser certains ensembles instrumentaux ou vocaux.
- Susciter de nouveaux ensembles instrumentaux et vocaux par la participation des élèves à la programmation annuelle.
- Elargir la culture des élèves à des univers qu'ils n'oseraient pas découvrir ou auxquels ils ne pourraient pas avoir accès en permettant un accès facilité aux spectacles programmés.
- Mener des actions pérennes qui donnent de la force au projet de l'élève.
- Développer une écoute active lors des concerts et spectacles vivants chez les élèves qui sont en formation d'apprentissage au sein du conservatoire.
- Mettre les élèves en situation artistique en participant à des productions de la programmation de saison.
- Mettre le compositeur de l'opéra à l'honneur par des concerts, des conférences, des lectures musicales...
- Accompagner pédagogiquement les élèves pour qu'ils assistent à une représentation complète de l'opéra et faire ensuite une analyse du choix de la mise en scène.
- Mettre en place des ateliers pédagogiques dans les écoles sur le thème de l'opéra programmé.
- En amont des trois séances sur l'opéra proprement dit, conception d'ateliers de découverte en relation avec l'univers du compositeur et du livret.
- Mettre en place des modules musicologiques sur l'opéra et l'histoire de la musique.
- Programmer des rencontres staff opéra / professeurs du conservatoire pour orienter et positionner le projet de collaboration des élèves.
- Accroître l'implication des élèves en multipliant les échanges avec les professionnels accueillis.
- Préparer les élèves aux programmes des concerts
- Organiser des rencontres avec le chef d'orchestre et les musiciens.
- Inciter les élèves avec leur famille à assister au concert.
- Inclure l'implication de l'élève dans la validation de son cursus d'étude.
- Lectures musicales.
- Soirée conférence sur le thème du concert.

La mise en œuvre du développement de ces passerelles effectuées dès la rentrée 2011-2012 s'amplifiera sur les prochaines années en fonction des différentes programmations choisies, afin d'orienter les réalisations pédagogiques des élèves sur les compositeurs, œuvres, répertoires, thèmes culturels et artistiques développés. A poursuivre.



## Actions 2012-2013

### **Rencontre avec le musicien rock Brad Scott**

Echange et rencontre avec le musicien pour la sortie de son album «Brad Scott 1<sup>er</sup>», dans le cadre des soirées des musiques actuelles du conservatoire. En lien avec la soirée rock organisée le 26 octobre 2012. Visite privée de l'exposition «Gainsbar, Bashung & Co» pour les élèves du conservatoire avec le photographe des rocks stars Pierre Terrasson.

### **Rencontre avec la chanteuse de jazz Laura Litardi**

Dans le cadre du Jazz Piano Bar du 13 octobre 2012. Intégration de l'ensemble vocal jazz «Sing a Swing» en ouverture du concert.

### **Projet «Les petits riens» de Mozart**

Intégration pédagogique d'une dizaine d'élèves au sein de l'Orchestre-Atelier Ostinato lors du concert du 8 décembre 2012. Les professeurs ont travaillé avec les élèves pendant un trimestre autour de cette œuvre de Mozart, présentant avec l'ensemble de l'orchestre (33 enfants et adultes) différents extraits de l'œuvre lors du concert de Noël le 21 décembre 2012 au TRBH.

Par ailleurs, les classes de Formation Musicale de Cycle 1 (3<sup>ème</sup> année) se sont rendues au concert après l'avoir préparé avec les enseignants concernés : 80 participants.

Une projection pédagogique du film «Amadeus» a été réalisée au sein des classes.

### **Rencontre avec le compositeur Pawel Mykietyń**

En lien avec le concert de l'Orchestre-Atelier Ostinato du samedi 8 décembre 2012, pour les classes de Formation Musicale de Cycle 1 (3<sup>ème</sup> année). Conférence du compositeur sur son œuvre, apport pédagogique adapté par le chef d'orchestre Jean-Luc Tingaud qui a également assuré la traduction de la conférence. Une vingtaine de participants.

### **Rencontre avec le compositeur Nicolas Bacri**

Conférence le lundi 28 janvier 2013, en lien avec le concert de l'Orchestre-Atelier Ostinato du 9 février 2013.

Participation des élèves de Formation Musicale de Cycle 2, Option musique au Baccalauréat et classe de violoncelle au concert du 9 février, avec préparation pédagogique en amont : 80 participants.

Une projection pédagogique d'un concert présentant la «Symphonie Pastorale» de Beethoven a été réalisée au sein des classes.

### **Préparation du concert de l'Orchestre-Atelier Ostinato autour des œuvres de Schubert, Beethoven, Grisey.**

Accompagnement au concert du 22 mars 2013 pour les classes de Formation Musicale de Cycle 1 (4<sup>ème</sup> année).

## **2. Développer les partenariats et les ateliers avec les établissements scolaires**

Pour les écoles élémentaires, mise en place des acquis fondamentaux (placement de la voix, qualité d'écoute, mémorisation, repères sensoriels, psychomoteurs et spatiotemporels) lors d'interventions effectuées par l'intervenant en milieu scolaire à la demande des enseignants en fonction de leur projet de classe. Structuration de ces interventions en les faisant rentrer dans le cadre des fiches projets de l'Education Nationale.

Au-delà de sa participation à un éveil sensoriel musical dans les écoles primaires de la ville, le conservatoire peut conduire des projets musicaux et artistiques d'envergure avec tous les établissements de l'Education Nationale : écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycée. Par l'intermédiaire de projets clairement identifiés avec une convention entre les établissements d'enseignement général et spécialisé, le conservatoire établit des liens renforcés permettant de l'identifier comme un pôle ressource à la vie musicale au sein des écoles, collèges et lycée.

### *Evolution des postes :*

En complément d'un intervenant chef de chœur, un intervenant titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) a été recruté pour renforcer le travail de sensibilisation en milieu scolaire.

## Actions 2012-2013 :

### **Projet «Haendel» initiation**

En lien avec le concert «Haendel et Dresde» du 9 octobre 2012 au TRBH  
Sensibilisation à la musique baroque (replacer la musique dans le contexte historique, découvrir la musique d'Haendel et les musiciens de son époque, apprendre quelques chants du répertoire)  
6 classes - 10 séances

### **Projet «Offenbach et l'opérette»**

En lien avec le spectacle «Croquefer et L'Ile de Tulipatan» du 30 novembre 2012 au TRBH  
Découverte de l'univers de l'opérette et de l'opéra-bouffe (contexte historique, découvrir les œuvres d'Offenbach, interpréter quelques chants du répertoire)  
3 classes - 10 séances

### **Projet «Musique gourmande»**

En lien avec le spectacle «Hansel et Gretel» du 30 janvier 2013 au TRBH.  
Création d'un conte musical avec des chansons et œuvres choisies autour du thème de la gourmandise (découvrir la voix, accompagner une chanson par les instruments)  
9 classes - 16 séances

### **Projet «Musiques du monde»**

En lien avec le spectacle «Conte et murmure du grand tambour» du février 2013 au TRBH  
Découverte des instruments de musique traditionnelle (apprentissage de chansons, découverte des contes des différents continents)  
12 classes - 9 séances

### **Projet opéra**

Reconduit en 2013 avec les œuvres «**Abu Hassan**» de Weber et «**Zanetto**» de Mascagni.  
3 séances d'initiation à l'opéra dans les classes du cycle 3 inscrites au projet opéra.  
40 classes

### **Projet «perfectionnement chorale»**

Créer dès 2012-2013 une classe «groupe vocal» permettant aux enfants à la fois d'apprendre à placer leur voix, de découvrir un répertoire et de participer à la réalisation d'un projet de la classe construit par l'enseignant.  
Projet «Haendel» intensif, en lien avec le concert «Haendel et Dresde» du octobre 2012 au TRBH réalisé pour 2012-2013 avec 2 classes des Buttes Blanches qui sera reconduit en 2013-2014 dans un autre groupe scolaire.

### **Projet «L'orchestre percutant»**

(public concerné : 4 classes de l'école Jean Moulin dans le cadre du dispositif «orchestre à l'école»)  
Travail des percussions autour du djembé et création d'un spectacle sur ce thème. Deux professeurs dont un musicien intervenant en milieu scolaire construisent ce projet avec les enseignants de l'Éducation Nationale, les cours ayant lieu au conservatoire (et non dans l'école).  
Restitution à La Luciole le 21 juin 2013.

### **Projet «Atelier de pratique des percussions mandingues» (public concerné : SEGPA)**

Reconduction d'un atelier de djembé participant au projet «Dans la richesse de nos différences» des classes de la SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) du collège Jean Vilar.  
Réalisé en 2011-2012 et reconduit en 2012-2013. Restitution à La Luciole les 14 et 15 juin 2013.

## **3. Sensibilisation des enfants de la maternelle**

*Éveil de la perception, de la créativité et de la sensibilisation artistique par un professeur spécialisé sous forme d'interventions hebdomadaires régulières au sein même des classes et sur le temps scolaire, sur une période d'un trimestre en général.*

Les interventions sont effectuées par l'intervenant en milieu scolaire à la demande des enseignants en fonction de leur projet de classe, dans le cadre des fiches projets de l'Éducation Nationale. La répartition des projets est faite en fonction d'une analyse des besoins, du lien de l'action avec les orientations définies par le projet de classe, des compétences disciplinaires et transversales développées par les

élèves, des réinvestissements attendus et de la progression des apprentissages escomptés. Ces actions doivent se faire constamment dans le cadre d'échanges et de concertations entre l'enseignant de la classe concernée et l'intervenant sur la période concernée. L'objectif sur la période 2011-2014 est de pouvoir proposer à tour de rôle cette action à l'ensemble des écoles maternelles de la ville.

## Actions 2012-2013

### Projet «Musiques du monde»

En lien avec le spectacle «Conte et murmure du grand tambour» du février 2013 au TRBH. Découverte des instruments de musique traditionnelle (apprentissage de chansons, découverte des contes des différents continents)  
12 classes - 9 séances

### 4. Dispositif de classe à PAC (Projet Artistique et Culturel)

Réalisation en 2011-2012 du projet «Musiques espagnoles du siècle d'or» dans le cadre de ce dispositif de Projet Artistique et Culturel avec 2 classes de 4<sup>ème</sup> du collège Jean Vilar.

Arrêt du dispositif à partir de septembre 2012 : les actions menées par le conservatoire ne s'intègrent plus dans le dispositif des classes à PAC mais dans le cadre précis des interventions en milieu scolaire, au moyen d'agréments et de fiches actions établies en amont et validées par l'inspection de l'Education Nationale.

### 5. Projet «Flûtes à bec» (public visé : cycle 3 et collégiens)

Créer des ensembles de flûtes à bec permettant aux enfants de cycle 3 à la fois de s'initier à la pratique d'un instrument mélodique, de découvrir l'instrumentarium de l'époque baroque et de croiser les répertoires de cet instrument avec la littérature, les arts plastiques, les arts visuels, l'histoire baroque...

Projet réalisé en 2011-2012 et non reconduit.

### 6. Projet «Découverte d'instruments» (public visé : cycle 2 et 3 de l'élémentaire)

*Découverte de différents instruments dans la réalisation d'une œuvre musicale avec en amont un travail organologique, historique, sur leur fonctionnement et leur positionnement par l'intervenant musique.*

Mise en valeur de cette action par la production de mini-concerts des professeurs du Conservatoire dans l'établissement scolaire par des professeurs du conservatoire qui se produisent en tant qu'artistes. Mise en œuvre reportée en 2013-2014.

### 7. Projet «SMAC collèges et lycée»

*Encadrer les réalisations musicales et artistiques ainsi que l'engagement mutuel des enseignants de l'éducation nationale et du conservatoire de la ville avec leurs élèves respectifs par des conventions.*

Création d'atelier de pratique des musiques d'aujourd'hui au collège ou au lycée. Accueil d'une SMAC décentralisée aux collèges Duhamel et Vilar ainsi qu'au lycée Montesquieu. Mise en œuvre en 2011-2012, réalisée et reconduite.

### 8. Repositionner la diffusion musicale du conservatoire de musique

*Mise en place d'une programmation annuelle de concerts et d'interludes pour les réalisations pédagogiques des élèves. Cette planification demande à l'ensemble de l'équipe enseignante une réflexion très en amont pour intégrer dans leur pédagogie les différents éléments proposés par la saison culturelle de la ville.*

Une journée portes-ouvertes est organisée et une programmation musicale est établie chaque année pour la saison suivante. Il est important de garder une monstration des élèves au Théâtre Roger Barat pour permettre de créer un temps fort où le plus grand nombre d'élèves peut se retrouver pour participer à un même projet. Ce grand concert annuel tout public est proposé au Théâtre Roger Barat dans la période de Noël.

Les interludes à thèmes pédagogiques privilégieront la transversalité entre les différentes classes instrumentales et esthétiques représentées dans l'enseignement du Conservatoire. Structurer les interludes sur le plan artistique afin d'améliorer la qualité de la production des élèves.

## 9. Accroître la visibilité du conservatoire hors les murs

- Organiser des concerts à thèmes reliés à la programmation culturelle de la ville.
- Organiser des concerts à l'église et dans d'autres lieux extérieurs au conservatoire

Les thèmes pédagogiques abordés seront en lien direct avec les choix musicaux décidés pour l'année : travail sur un compositeur privilégié, l'opéra du Théâtre Roger Barat, le programme de l'orchestre en résidence à la ville, le concert du festival baroque de Pontoise programmé à Herblay.

- Jazz piano bar à l'Espace André Malraux

Fort demande d'un public acquis à ce style de musique et à la convivialité qui s'y déroule : le public est installé autour de tables rondes qui elles-mêmes sont disposées tout autour d'un pianiste accompagné d'un ou deux musiciens. Tout en écoutant le concert, une restauration légère est proposée au public. L'auditoire choisit les grands standards qu'il veut entendre dans une liste qui leur est proposée et découvre aussi des créations des musiciens présents.

- Les soirées SMAC

Activité régulière proposée aux ados et jeunes adultes sur la ville, cette action est grandement en prise avec les nouveaux publics que représentent les collégiens et les lycéens qui fréquentent rarement la programmation des autres structures culturelles. Pour beaucoup, il s'agit de leurs premières sorties entre copains qu'autorisent les parents.

Ces soirées sont prévues comme un rendez-vous régulier tout au long de la saison.

- 1 ou 2 concerts professionnels proposés dans un cadre spécifique hors les établissements culturels de la ville (église, quai de Seine...). Le programme de ces concerts est en lien direct avec les grands thèmes choisis pour l'ensemble de la saison culturelle retenu par la ville.
- Structurer tous ces concerts dans une programmation annuelle relayée par les supports de communication telle qu'une plaquette de programmation, le site internet de la ville, l'affichage en ville, un mailing ciblé sur des publics spécifiques en fonction du concert.

Les enseignants du conservatoire ayant une vie artistique personnelle ont la possibilité de se produire en tant qu'artiste avec leur formation professionnelle.

## 10. Partenariats avec des structures extramuros

Mener des partenariats et des échanges avec des entités extérieures à la ville comme les écoles de musique de la communauté d'agglomération du Parisis autour d'une mise en commun des élèves et dans un programme musical choisi en fonction des spécificités de chacune des structures.

Projet «Jazz Bar» en avril 2013.

Participation au Forum départemental 2011-2012 initié par l'ADIAM Val d'Oise. Les conservatoires et écoles de musique d'Argenteuil, Bezons, Corneilles en Parisis, Montigny les Corneilles, Beauchamp et Herblay ont participé à ce projet. A reconduire pour le prochain Forum départemental.

Reproduire un même concert dans les différentes villes participant à ces concerts.

Créer progressivement des échanges contractuels avec des lieux de diffusion du département (la Mezzanine de Pierrelaye, l'Observatoire de Cergy, la Cave Dimière d'Argenteuil, la maison des étudiants de Cergy...) pour permettre à l'action culturelle menée sur Herblay de rayonner à l'extérieur de la ville. Reporté en 2013-2014.

## 11. Partenariats avec les structures du périscolaire

*Durant les congés scolaires, faire venir pendant 2 ou 3 après-midis des enfants fréquentant les équipements de la ville au conservatoire pour avoir une pratique musicale et artistique. Les animateurs sont acteurs de ces activités au même titre que les enfants, l'activité étant encadrée par le professeur référent de cette discipline.*



Projet percussions africaines : Aller à l'Espace Rémi Bronze pour proposer aux enfants et aux familles de découvrir une pratique musicale traditionnelle facile d'accès et très conviviale, l'activité étant encadrée par le professeur référent de cette discipline.

Mise en œuvre 2012-2013

Reconduction en 2013-2014 pour les centres de loisirs

Projet apports auditifs, sensitifs et tactiles : Aller dans les structures très spécialisées de la petite enfance et apporter une action complémentaire d'activités sensorielles ludiques avec la participation du personnel, l'activité étant encadrée par l'intervenant qui travaille dans les écoles maternelles.

Expérimenté fin 2012 à la crèche «Les coccinelles».

A développer en 2013-2014.

Proposer des animations musicales et des ateliers de pratique aux structures du service jeunesse de la ville : Projet en cours de discussion pour 2013-2014

## **12. Actions vers des publics spécifiques**

*Proposer des animations musicales interactives vis-à-vis des nouveaux publics rencontrés.*

- Rencontres intergénérationnelles

Animations et interludes à la Résidence des Erables ou Les Jardins de Sémiramis.

Création d'une chorale d'animation musicale encadrée par un professeur spécialisé dans la voix.

Mise en œuvre 2013-2014

- Publics handicapés

Objectifs principaux de cette charte : Favoriser et promouvoir la pratique de la musique là où cette action existe pour les citoyens, travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs concernés par le réseau national de «Musique et Handicap».

- Rapprochement avec l'association départementale MESH (Musique Et Situation de Handicap) afin de devenir membre du réseau national «Musique et Handicap» par la signature de sa charte et de pouvoir mener des actions spécifiques

Réalisé sur 2012-2013

- Aller vers ces nouveaux publics avec l'aide du réseau départemental pour l'intégration du handicap pour les recevoir dans les nouveaux locaux du conservatoire qui ont été prévus pour pouvoir accueillir ces publics

Reporté en 2013-2014.

Expérimenté fin 2012 à la crèche «Les coccinelles».

A développer en 2013-2014.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011-2012



## *Situation*

Le Conservatoire Municipal de Musique d'Herblay fait partie du réseau des 9 CRC/CRI (Conservatoires à Rayonnement Communal ou Intercommunal) du Val d'Oise, classé par l'état par son agrément ministériel n°17266 dans le cadre des établissements d'enseignement classés par la DMDTS (Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle) du Ministère de la culture et de la communication, il a pris l'appellation d'Etablissement à Rayonnement Communal selon le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006.

Il est l'une des structures d'enseignement musical les plus importantes du département après le CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) de Cergy Pontoise et le CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental) d'Argenteuil.

## *Objectifs*

L'établissement a pour but de répondre aux attentes d'un public varié en proposant une offre de formation large : éveil et initiation musicale dès l'âge de 4 ans, importante palette de pratiques instrumentales, éclectisme des répertoires et des esthétiques musicales, pratique individuelle et/ou collective, accueil et perfectionnement des étudiants et adultes, partenariat avec l'Education Nationale, le tout dans une trentaine de disciplines.

Lieu de créativité et d'exploration permanente, le conservatoire est à l'origine de projets musicaux nombreux et variés, travaillant sans cesse à toucher de nouveaux publics, en particulier par ses actions transversales entre les équipements de la Direction de l'Action Culturelle (Théâtre Roger Barat, Espace André Malraux, Bibliothèque) et différents partenariats (service jeunesse, V2A, Résidence des Erables, etc...).

## *Rayonnement*

La qualité de ses enseignants et de son équipe administrative alliée à la diversité de ses actions (enseignement instrumental et vocal diversifié, diffusion musicale, stages, soutien aux pratiques des amateurs, réseau intercommunal et départemental...) contribuent à assurer un rayonnement important sur le territoire.

## *Implantation*

Depuis la rentrée 2010, le conservatoire bénéficie de nouveaux locaux situés à l'Espace André Malraux spécialement adaptés à la pratique musicale et permettant de réunir sur un seul site l'ensemble de ses activités et de son personnel.

Le nouveau bâtiment, d'une surface de 1.000 m<sup>2</sup>, possède 15 salles spécialement adaptées et dédiées à la pratique musicale dont un auditorium de 85 places assises. La gestion administrative s'articule autour de 4 salles pour un meilleur service rendu aux familles et au public fréquentant le conservatoire

## *LES COURS DISPENSÉS en 2011-2012*

### **23 disciplines instrumentales ou vocales individuelles**

Flûte à bec, flûte traversière, traverso, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, violon, alto, violoncelle, harpe, guitare classique, luth, piano, piano jazz, piano d'accompagnement, accordéon, chant classique, percussions classiques, batterie, guitare moderne, guitare basse

### **2 disciplines de culture musicale**

Formation musicale (27 classes), atelier de préparation de l'option musique au Baccalauréat

### **24 disciplines collectives**

Chœur d'enfants, chœur mixte d'adultes, ensemble à vent, ensemble à cordes, musique de chambre, piano à 4 mains, ensemble de percussions, ensemble de clarinettes, ensemble de hautbois, ensemble de harpes, ensembles de guitares, ensemble de flûtes, ensemble de flûtes à bec, ensemble de musique ancienne, ensemble de musique irlandaise, ateliers de djembés, ateliers de musiques actuelles, groupes de jazz, ensemble vocal jazz Sing a Swing, ateliers d'improvisation, ateliers d'accompagnement, ensemble de violons, ensemble de violoncelles, ensemble d'accordéons et vents

### **5 activités dans le Parcours découverte**

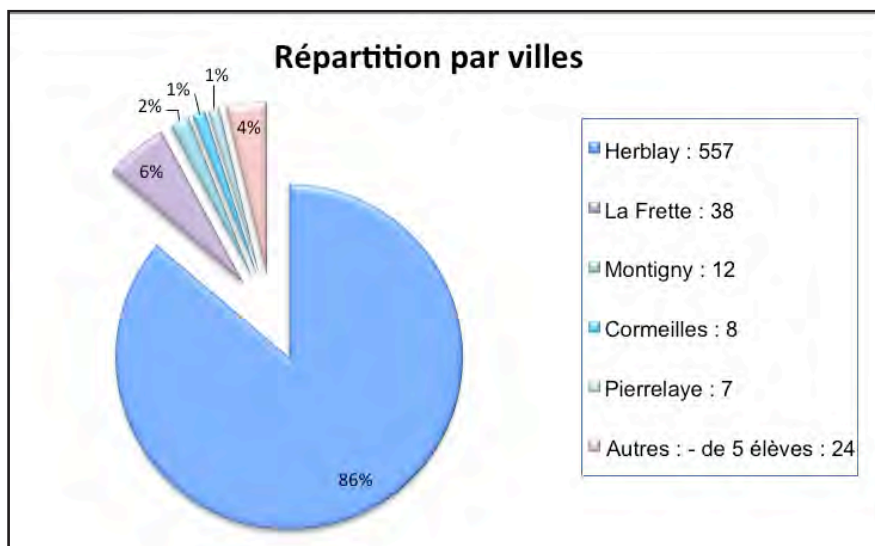
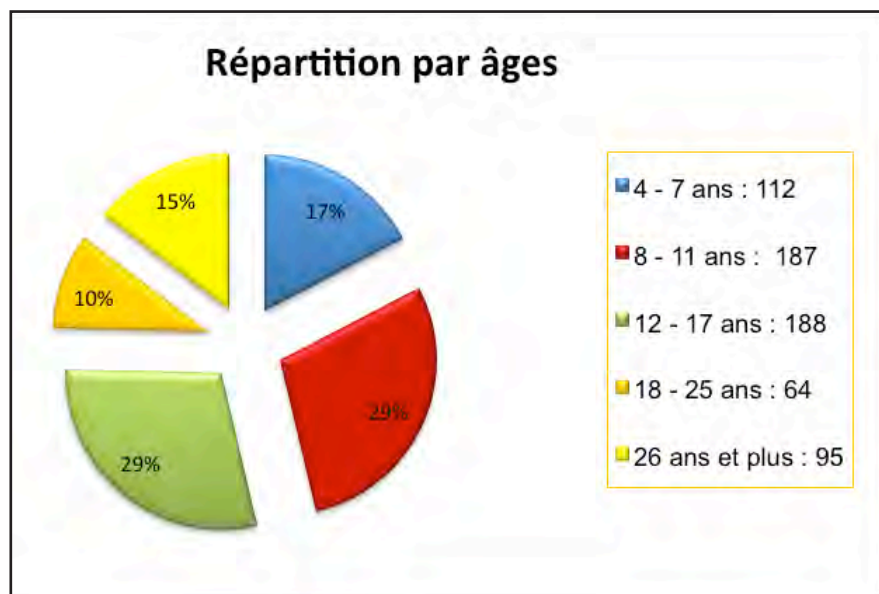
Eveil (Musi-câlines 4 et 5 ans), Initiation et chorale (Poly-sons 6 et 7 ans), ateliers de découverte instrumentale



## LES EFFECTIFS AU 30.06.2012

Nombre d'élèves inscrits : 646 élèves

Nombre d'heures de cours dispensées : 378 heures hebdomadaires d'enseignement



Autres communes :

Beauchamp, Argenteuil, Pontoise, St Leu, Sartrouville, Conflans, Franconville, Soisy sous Montmorency, Mery sur Oise, Chaussy, St Prix, Bois-Colombes, Cergy, Jouy-le-Moutier, Osny.

## Tarifs

Les cotisations sont modulées en fonction de l'activité choisie, du quotient familial, du nombre de membres inscrits dans une même famille et du lieu de résidence.

Les enfants de La Frette sur Seine bénéficient d'un statut particulier en raison d'une convention signée avec la ville d'Herblay. Cette convention leur permet de bénéficier d'une cotisation inférieure à celle payée par les élèves des communes extérieures grâce à une aide financière de leur commune.

## Le personnel du conservatoire

31 agents constituent l'équipe du conservatoire

- 3 agents administratifs titulaires (direction - coordinateur pédagogique - secrétariat)
- 28 enseignants, tous spécialisés et diplômés ayant un des grades de la filière culturelle de la Fonction Publique Territoriale (AEA - ASEA - PM - PEA)

16 titulaires et 12 non titulaires

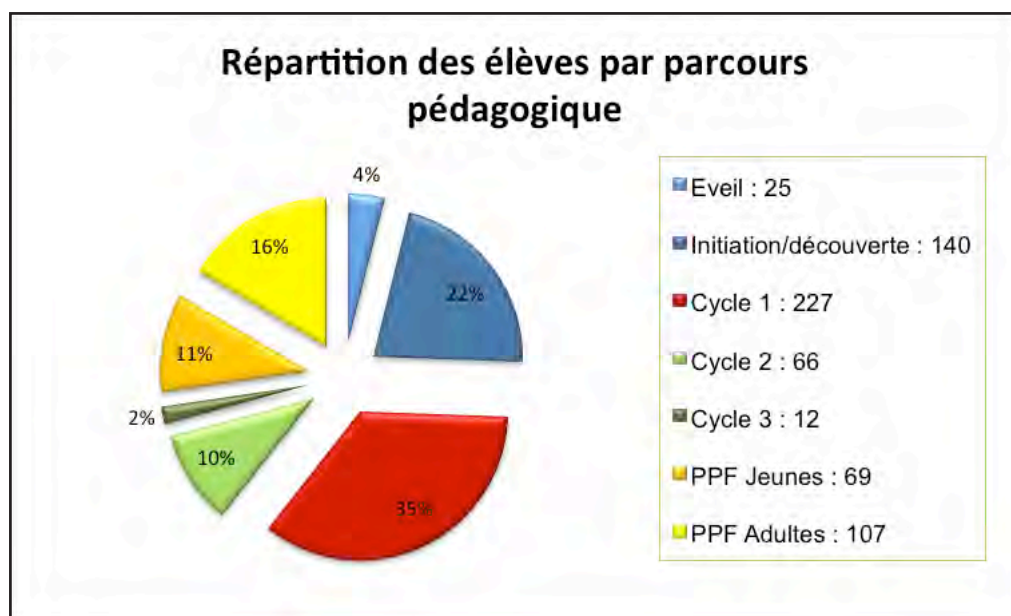
10 temps complets : 16h ou 20h hebdomadaires selon le statut

18 temps non complets : de 5h à 16 h hebdomadaires

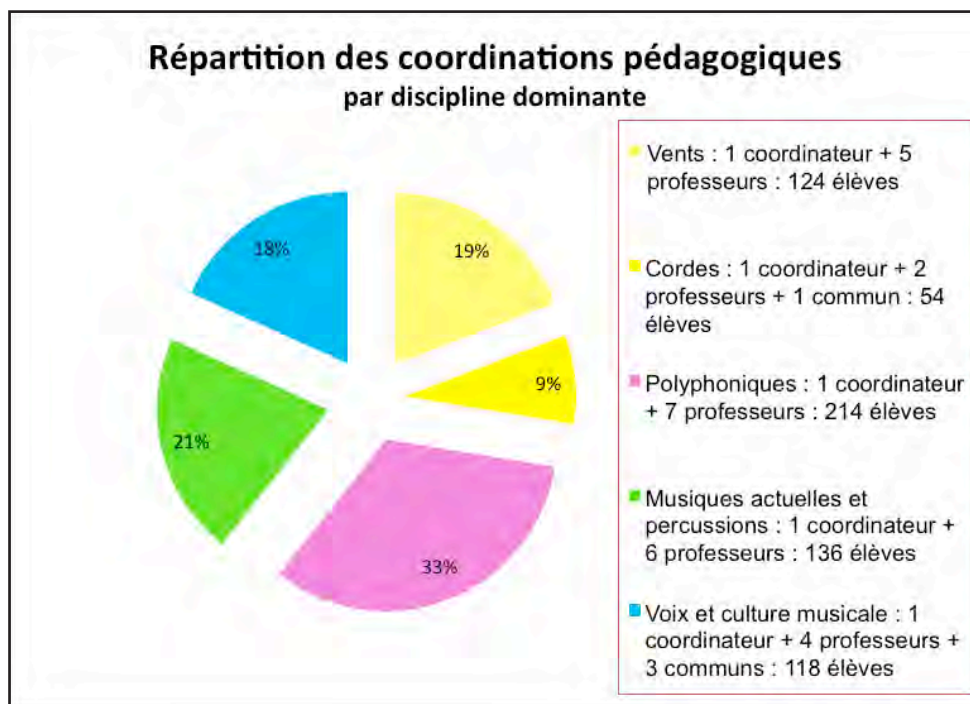
## Organisation par parcours pédagogiques

L'enseignement musical est réparti en 3 catégories :

- 1) Le «Parcours découverte» (éveil et initiation),
- 2) Le Cursus : les cycles 1, 2 et 3 sont constitués de plusieurs UV validées par une attestation en fin de premier cycle, un brevet en fin de deuxième cycle, puis un Certificat d'Etudes Musicales à la fin du troisième cycle.
- 3) Le «Parcours Personnalisé de Formation» concerne certaines pratiques de pratique en amateur (chœur, ateliers, certains ensembles instrumentaux).



## Organisation pédagogique de l'équipe des professeurs



## Les actions artistiques

### Interventions scolaires

Menées par 7 professeurs du conservatoire

### Interventions dans les écoles primaires

#### Découverte de l'opéra Vanessa de Samuel Barber

34 Classes de grande section de maternelle à CM2 : 860 enfants

14 classes de CM1 à CM2 dans la Communauté d'Agglomération Le Parisis : 282 enfants

2 classes CE2 et CM1 de L'Isle-Adam : 58 enfants

#### Ateliers de flûte à bec

4 Classes de CM1 et CM2, 10 séances par classe : 113 élèves

#### Eveil musical

12 classes au premier trimestre (316 enfants) 9 classes au troisième trimestre (243 enfants)

### Interventions aux collèges et lycée :

#### Initiation et sensibilisation à la musique espagnole du siècle d'or

60 heures au collège Jean Vilar pour 19 élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>

**Soutien technique musiques actuelles amplifiées (collège, lycée) : 90 heures**

**Atelier de percussion (collège, segpa) : 60 heures, 18 collégiens**

**Préparation option musique au bac (lycée) : 45 heures, 19 lycéens**

## Programmation 2011 - 2012

### **Vendredi 30 septembre 2011 à 20h - Auditorium Satie**

Conférence «Musiques Espagnoles»

Exposé sur les musiques espagnoles du siècle d'or (15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> siècles)

En préparation du concert «El jardin Oscuro» programmé le 4 octobre au TRBH, présentation du répertoire des musiques espagnoles des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> siècles

Dans le cadre des ateliers des musiques anciennes, exposé et échange

Intervenant : Leonardo Loredo De Sa

### **Vendredi 7 octobre 2011 à 21h – La Luciole**

SMAC et Master class avec «Paco Koné Quintet»

### **Samedi 15 octobre 2011 à 20h - La Rue**

Jazz Piano Bar «Bleu Blanc Blues Quartet»

### **Mardi 22 novembre 2011 à 10h - Collège Jean Vilar et à 20h - Auditorium Satie**

Conférence «Contre-ténor» Julien Marine

En prolongement du concert du patrimoine avec Julien Marine et en préparation du concert de Max Emmanuel Cencic, conférences sur les spécificités de la voix de tête (contre-ténor, soprano, fausset, haute-contre) et leur répertoire.

Conférence au collège Jean Vilar dans la journée pour des classes de 4<sup>ème</sup>.

Intervenant : Julien Marine

### **Mercredi 30 novembre 2011 - Auditorium Satie**

Rencontre avec le pianiste David Bismuth

### **Vendredi 2 décembre 2011 à 20h - TRBH**

Concert de Noël

En écho au concert «El jardin Oscuro» programmé au TRBH, les ensembles instrumentaux et vocaux du conservatoire fêteront Noël autour d'un «voyage musical imaginaire en Espagne»

### **Lundi 12 décembre 2011 à 19h - Auditorium Satie**

Interlude luths et guitares

### **Mercredi 14 décembre 2011 à 15h30**

Interlude de Noël aux Erables

### **Vendredi 16 décembre 2011 à 21h - La Luciole**

SMAC et Master class «Brassens, 30 ans déjà !»

Avec Kristo Numpuby

### **Vendredi 6 janvier 2012 à 21h - La Luciole**

SMAC et Master class «Musique Hindustani»

Sitar et tablas

Samedi 14 janvier 2012 à 20h - La Rue

Jazz Piano Bar «Hommage à Herbie Hancock»

### **Mardi 17 janvier 2012 à 20h - Auditorium Satie**

Concert de piano

A la suite de la venue David Bismuth au TRBH, les pianistes visitent le répertoire abordé par l'artiste.

### **Vendredi 27 janvier 2012 à 19h - Auditorium Satie**

Interlude musical

### **Mercredi 15 février 2012 à 19h - Auditorium Satie**

Interlude piano



**Vendredi 9 mars 2012 à 21h - La Luciole**

SMAC et Master class «Musiques brésiliennes»  
Avec C. Cacao de Queiroz»

**Mardi 13 mars 2012 à 20h30 - TRBH**

Chœur d'Orsay  
Dans le cadre des partenariats avec le théâtre, participation du chœur d'enfant

**Vendredi 16 mars 2012 à 19h - Auditorium Satie**

Interlude guitare et luth

**Mardi 20 mars 2012 à 20h - Auditorium Satie**

Concert lecture «Poésie espagnole des 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup>»  
Partenariat avec la bibliothèque, les élèves du conservatoire et du collège Vilar

**Samedi 24 mars 2012 à 18h – La Luciole**

Concert «Musiques espagnoles du siècle d'or»  
Avec les classes de cordes, vent, percussions, chant lyrique et des chœurs

**Samedi 31 mars 2012 à 20h30 - Théâtre du Cormier, Corneilles**

Forum départemental  
Participation de la classe de harpes au forum départemental des écoles de musique.  
Création d'une pièce de Cécile Corbel.

**Vendredi 6 avril 2012 à 20h - Auditorium Satie**

Concert «Piano en musique de chambre»  
Pianistes du conservatoire qui se produisent uniquement en formation de musique de chambre.  
Participation des classes instrumentales et vocales.

**Vendredi 6 avril 2012 à 20h - Lycée Montesquieu**

SMAC du lycée  
Groupes de Lycée, du conservatoire et des Collèges d'Herblay et du Plessis-Bouchard

**Jedi 12 avril 2012 à 19h - Auditorium Satie**

Interlude autour de la musique d'Astor Piazzolla

**Vendredi 13 avril 2012 à 19h - Auditorium Satie**

Interlude musical

**Mercredi 2 mai 2012 à 20h30 - Théâtre du Figuier Blanc, Argenteuil**

Forum départemental  
Participation de la classe de harpes au forum départemental des écoles de musique.  
Création d'une pièce de Cécile Corbel.

**Vendredi 11 mai 2012 à 21h - La Luciole**

SMAC et Master class autour du rock avec le groupe Playground

**Du 4 au 31 mai 2012 - TRBH**

Opéra Vanessa  
Participation de l'orchestre du conservatoire à la production d'opéra du théâtre d'Herblay

**Lundi 4 juin 2012 à 19h - Auditorium Satie**

Interlude guitares et luth

**Jedi 7 et vendredi 8 juin 2012 à 19h - La Luciole**

Spectacle du collège Vilar  
Restitution de l'atelier de percussions africaines encadré par le conservatoire

**Vendredi 15 juin 2012 - 16h**

SMAC délocalisée au collège Vilar

**Vendredi 15 juin 2012 à 20h - Auditorium Satie**

Concert «Piano en musique de chambre»

Avec les élèves pianistes du conservatoire qui se produisent uniquement en formation de musique de chambre. Participation des classes instrumentales et vocales.

**Samedi 16 juin 2012 à 20h - La Rue**

Jazz Piano Bar «Chris Henderson / Suliman Hakim Hoodoo Quartet»

**Vendredi 22 juin 2012 à 19h - Auditorium Satie**

Interlude musical

**Samedi 23 juin 2012 de 14h à 19h - Conservatoire**

Portes Ouvertes

En écho à l'opéra «Vanessa» de Barber, les élèves découvrent le répertoire des musiques américaines du 20<sup>ème</sup> siècle. Série de prestations réparties en différents lieux sur le site du conservatoire.

Lancement des inscriptions et réinscriptions au conservatoire.

**Vendredi 29 juin 2012 à 18h - ALSH Bois des fontaines**

Concert choral

Restitution du travail d'ateliers «chorale» encadrés par le conservatoire dans le cadre des interventions scolaires (direction : David Bernard - Clavier : José Gonzalez.

# REGLEMENT INTERIEUR

---

## DES USAGERS

Espace André Malraux  
5 Chemin de Montigny  
95220 Herblay

Téléphone : 01 39 78 21 92  
Courriel : [conservatoire@herblay.fr](mailto:conservatoire@herblay.fr)

Le règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Communal d'Herblay a été adopté le 28 mars 2013 par le Conseil Municipal. Accompagné du règlement pédagogique, il est distribué avec chaque dossier d'inscription et reste disponible tout au long de l'année auprès de l'administration du conservatoire. Il s'applique à tous les élèves, candidats, leurs parents ou représentants légaux et au personnel de l'établissement. Toute demande d'inscription ou de réinscription entraîne l'acceptation pleine et entière de ces deux règlements.

# REGLEMENT INTERIEUR

## DES USAGERS

### UN SERVICE PUBLIC CONTROLÉ PAR L'ÉTAT

a) Le conservatoire de musique d'Herblay est un service public culturel municipal chargé de dispenser un enseignement spécialisé dans le domaine artistique. Son agrément ministériel n°17266 en date du 7 décembre 1989 le place dans le cadre des établissements d'enseignement classés par la DMDTS (Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles du Ministère de la culture et de la communication) sous l'appellation Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC)

b) Le CRC assume une mission première de formation aux pratiques amateurs qui revêt diverses formes, de l'éveil à la formation de l'amateur, en passant par tous les degrés de l'apprentissage. Cette mission a pour corollaire indispensable la participation au développement de la politique culturelle territoriale, en termes de diffusion et de soutien du patrimoine artistique vivant.

c) La diffusion et la création, organisées tant avec le concours des élèves que des enseignants et/ou celui d'artistes indépendants sont des composantes du projet d'établissement, étroitement associées aux missions pédagogiques. Le CRC est acteur de l'éducation artistique tournée vers le territoire.

d) Ses projets artistiques sont définis par un projet d'établissement fédérateur, participatif et identitaire, validé par le Conseil Municipal de la ville.

e) Le fonctionnement pédagogique du CRC est régi par le règlement pédagogique, placé sous l'autorité du directeur, qui agit dans le respect des orientations ministérielles en lien avec le Conseil d'établissement, les coordinateurs pédagogiques et l'ensemble des enseignants.

f) Le fonctionnement administratif du CRC est placé sous l'autorité du directeur, lui-même placé sous la responsabilité du directeur des affaires culturelles.

g) L'activité du CRC est définie par le présent règlement intérieur des usagers.

h) Les documents projet d'établissement, règlement pédagogique, Règlement intérieur des usagers peuvent être modifiés, après avis du Conseil d'établissement et des partenaires institutionnels, par décision du Conseil Municipal.

### ACCUEIL DU PUBLIC

Le conservatoire accueille de manière régulière ou ponctuelle plusieurs catégories d'usagers :

- Usagers réguliers :
  - enseignants et personnel technique et administratif
  - élèves inscrits et parents d'élèves (ou personnes accompagnant régulièrement les élèves)
  
- Usagers occasionnels :
  - artistes et intervenants invités
  - personnes amenées à intervenir au conservatoire dans un cadre professionnel (fournisseurs, prestataires de service, personnel des administrations et institutions partenaires)
  - publics accueillis dans le cadre de partenariats spécifiques (projets en lien avec l'Education Nationale, autres écoles de musique, partenaires associatifs...)
  - stagiaires ponctuels et candidats aux examens organisés au conservatoire
  - personnes assistant à un spectacle ou une manifestation publique (accès limité aux espaces publics)

Les personnes autres que celles mentionnées précédemment doivent se présenter à l'accueil. Le personnel du conservatoire peut être amené à refuser l'accès au bâtiment à toute personne ne pouvant justifier de sa qualité d'utilisateur telle que définie précédemment, ainsi qu'à toute personne constituant un trouble à l'ordre public ou une menace pour les usagers.

A l'exception des chiens accompagnant les personnes non voyantes, les animaux sont interdits dans l'ensemble du bâtiment.



## OUVERTURE DU BATIMENT

Horaires d'ouverture : le conservatoire est ouvert aux horaires d'ouverture de l'Espace André Malraux, communiqués ci-dessous à titre indicatif (se référer aux horaires affichés). Pendant les horaires d'ouverture, l'accès s'effectue obligatoirement par l'entrée principale de l'Espace André Malraux.

Lundi de 14h à 22h

Mardi de 10h à 22h

Mercredi de 9h à 22h

Jeudi de 14h à 22h

Vendredi de 14h à 22h30

Samedi de 9h à 19h

Vacances scolaires : le conservatoire est ouvert à des horaires spécifiques affichés sur la porte d'entrée.

Périodes de fermeture : le conservatoire est fermé au public et au personnel 4 semaines en été (environ du 14 juillet au 15 août) et 1 semaine pendant les congés de Noël. Les dates précises de fermeture sont communiquées au public et aux usagers réguliers par voie d'affichage.

## ANNÉE SCOLAIRE

L'année scolaire débute et se termine aux dates fixées par le bulletin officiel de l'Education Nationale. Les dates des vacances scolaires sont identiques à celles de l'Education Nationale (Académie de Paris-Créteil).

La date de reprise des cours est fixée par le directeur. Elle est annoncée par voie d'affichage et de courrier. Les cours ne sont pas assurés pendant la première semaine de septembre qui est consacrée aux réunions pédagogiques des professeurs et aux tests d'admission. Les cours sont dispensés jusqu'aux vacances d'été fixées par le calendrier de l'Education Nationale.

## INSCRIPTIONS - RÉINSCRIPTIONS

Le conservatoire est principalement ouvert aux habitants de la commune avec une priorité accordée aux jeunes élèves (priorité d'âge). Toutefois, il est possible pour les non herblaysiens de s'inscrire dans la limite des places restantes.

Une convention existe avec la commune de La Frette, permettant une tarification spécifique pour les élèves jusqu'à 25 ans. Un justificatif de domicile devra être fourni avec le dossier d'inscription.

Les dates et modalités d'inscription et de réinscription sont fixées par le directeur. Elles sont communiquées par voie d'affichage à partir du mois de mai pour la rentrée suivante. Tout dossier d'inscription ou de réinscription déposé après les dates limites ne sera pris en compte que sous réserve des places disponibles.

Tout dossier d'inscription ou de réinscription incomplet ou comportant une fausse déclaration sera annulé. Les postulants à l'inscription doivent se munir de tous les documents justifiant leur identité et coordonnées, dont un justificatif de domicile. En cas de tarification selon le Quotient Familial, le relevé d'imposition ou le justificatif délivré par les services municipaux doit être fourni.

Les frais de scolarité et les dispositions financières (paiement mensuel, trimestriel, prélèvements automatiques) sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Dès réception de la facture, les droits d'inscription et de scolarité doivent être acquittés. Le non-paiement des droits de scolarité après un rappel a pour conséquence un surcoût de 10€ et peut entraîner la radiation.

Tout trimestre commencé est dû. Il ne sera procédé à aucun remboursement, même partiel.

Afin d'assurer une bonne communication entre les acteurs éducatifs que sont l'administration, l'équipe pédagogique, les parents et élèves, tout changement d'état civil ou de domicile doit être signalé à l'administration du conservatoire par l'élève ou ses représentants légaux.

## ADMISSIONS

Le règlement des études du conservatoire indique les limites d'âge minimales fixées dans certaines disciplines. Les limites d'âge sont à considérer avec effet au 1 septembre de l'année de rentrée scolaire. L'admission peut s'effectuer sur tests d'entrée et dans tous les cas en fonction des places disponibles dans chaque discipline.

Il appartient au directeur de veiller à l'équilibre des effectifs entre les cursus et les disciplines.

Les activités de pratiques collectives (orchestres, ensembles, chorales, etc) peuvent être fréquentées par des élèves en Parcours Personnalisé de Formation (hors cursus), à la condition expresse de satisfaire à un test réalisé par l'enseignant responsable de l'activité pour s'assurer que le niveau instrumental individuel est en adéquation avec l'activité choisie.

## LOCATION D'INSTRUMENTS

Chaque élève doit disposer d'un instrument personnel. Le conservatoire peut, dans la limite de son parc instrumental disponible, assurer une location pour une durée d'une année scolaire.

Les instruments loués doivent être restitués lors du dernier cours de l'année scolaire. Les nouveaux élèves seront prioritaires pour en disposer à la rentrée. Toutefois, la location pourra être reconduite dans la mesure où l'instrument reste disponible dans le parc instrumental.

Les locataires devront

- fournir une attestation d'assurance couvrant les dommages, la perte ou le vol de l'instrument
- fournir un chèque de caution de la valeur de l'instrument
- effectuer à leur frais les réparations d'entretien courant
- se procurer les éléments à usage personnel (anches, bec, cordes)

Les tarifs de location sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

## DURÉE DES ÉTUDES

La scolarité d'un élève dans une discipline est fonction du règlement des études. Elle prend automatiquement fin quand l'élève a obtenu dans cette discipline la plus haute récompense prévue par le règlement des études. Une prolongation en parcours amateur appelé «parcours personnalisé» (hors cursus) est possible sous réserve des places disponibles.

Les élèves en parcours personnalisé ont un projet personnel qui est défini dans un «carnet de route». Outre les pratiques collectives, il détermine la possibilité de suivre un enseignement individuel et en définit la durée.

La scolarité d'un élève dans une discipline peut également prendre fin par le renvoi ou la démission. Le renvoi d'une discipline est prononcé pour un élève qui, à l'issue de la durée maximale du cycle prévue dans le règlement des études, n'obtient pas le passage dans le degré supérieur.

Sur demande écrite de l'élève majeur ou de ses représentants légaux dans le cas d'un élève mineur, le directeur peut accorder une année de congé. Cette demande doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année pour être examinée. L'année de congé n'est pas comptée dans la scolarité de l'élève. L'élève sera prioritaire pour réintégrer la classe l'année suivante, sans devoir se représenter à un test d'entrée.

## ASSIDUITÉ - ABSENCES

L'assiduité à l'ensemble des cours obligatoires mentionnés dans le règlement des études est indispensable.

Tout élève doit tenir compte lors de son inscription ou réinscription au conservatoire de l'investissement personnel nécessaire pour faire face aux exigences d'un enseignement musical complet. En ce sens, les élèves sont invités à être assidus, à respecter les horaires des cours, à ne pas privilégier une discipline au détriment d'une autre. La formation dispensée est globale.

Toute absence doit être signalée au secrétariat et confirmée par écrit par mail ou note déposée dans la boîte aux lettres du secrétariat. L'absence peut également être notifiée au moyen du cahier de liaison.

Les professeurs sont responsables des élèves pendant les cours. En cas de deux absences consécutives non-justifiées, le secrétariat adressera un courrier au représentant légal afin de l'informer des absences non excusées de l'élève. Sauf en cas de force majeure ou sur présentation d'un certificat médical déposé dans les plus brefs délais au secrétariat, toute absence non justifiée aux examens et concours entraîne le renvoi de l'élève.

## EXAMENS - CONCOURS - MANIFESTATIONS

Selon les dispositions du règlement des études, le lieu, la date, l'horaire et le contenu des examens sont fixés par le directeur qui décide de leur caractère public ou non en concertation avec l'équipe pédagogique. Tout élève absent à un examen sans excuse légitime pourra faire l'objet d'une radiation.

Les lieux, dates, horaires des auditions, concerts et de l'ensemble des activités publiques du conservatoire ainsi que les résultats des examens sont affichés dans les locaux de l'école et ne donnent pas lieu à une information individuelle. Pour les élèves en cursus, les informations sont communiquées aux familles au moyen d'un cahier de liaison qui reprend également le travail et les évaluations de contrôle continu.

Des concerts et animations peuvent être organisés dans les conditions fixées par le directeur. Les élèves inscrits dans ces actions pédagogiques avec accord parental sont tenus de participer à titre bénévole aux concerts et animations ainsi qu'aux répétitions qui les précèdent. Toute absence à une manifestation de ce type est considérée comme une absence à un cours. La discipline interne au conservatoire s'applique aux manifestations extérieures.

## SÉCURITÉ ET RÈGLES SANITAIRES

### • Sécurité incendie :

Au déclenchement de la sirène d'alarme, toutes les personnes présentes sont tenues de quitter le bâtiment par la sortie la plus proche. Le lieu de rassemblement est l'esplanade devant l'entrée du conservatoire. Il est strictement interdit d'accéder à nouveau au bâtiment avant autorisation donnée par un responsable. Les consignes précises seront rappelées à l'occasion d'exercices d'évacuation organisés pendant l'année.

Toute personne prise en flagrant délit de manipulation intempestive des éléments de sécurité incendie (boîtiers d'alarme, extincteurs, etc.) pourra faire l'objet de sanctions pénales.

### • Accueil et surveillance des élèves:

Pendant les horaires d'ouverture de l'Espace André Malraux, il n'est pas effectué de contrôle individuel des entrées et sorties du bâtiment. Les parents de jeunes élèves sont tout particulièrement invités à accompagner et rechercher leurs enfants dans le hall d'entrée du conservatoire. Toute personne rencontrant des difficultés particulières dans le bâtiment peut s'adresser à l'accueil.

En cas d'absence d'un enseignant, les élèves mineurs sont invités à demeurer dans l'enceinte du bâtiment. Un encadrement particulier des élèves peut être organisé le cas échéant (remplacement par un autre professeur, attente dans le bureau d'accueil, cours regroupé, etc...)

En cas d'absence d'un enseignant, le conservatoire met tout en œuvre pour prévenir les parents ou accompagnateurs, sans caractère obligatoire. Un appel téléphonique est passé, un message est laissé en cas d'absence. Cette démarche peut être accompagnée de l'envoi d'un mail collectif. Des affiches sont également apposées sur les portes.

A la fermeture du bâtiment, et en cas de contact infructueux avec un représentant légal, tout élève mineur non accompagné sera confié aux services de police.

### • Divers :

En dehors d'opérations particulières organisées par la ville, la salle des professeurs ou le bar de l'Espace André Malraux ne sont pas accessibles au public et toute consommation d'alcool est strictement interdite dans l'enceinte du Conservatoire.

Une attitude correcte à l'égard de tous (usagers et personnel) est indispensable dans l'établissement. Les règles de politesse doivent être respectées. Les usagers sont tenus d'adopter un comportement et une attitude décents dans l'ensemble des espaces. Toute attitude provocante, choquante ou agressive pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre, voire de procédures et sanctions disciplinaires.

Le conservatoire est un bâtiment public, laïc et apolitique. Toute manifestation de prosélytisme confessionnel ou politique est interdite.

## ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ

Les élèves ou leurs représentants légaux doivent souscrire une assurance les couvrant en «responsabilité civile» et «accident». A défaut, ils seront tenus comme pécuniairement responsables de tout incident ou accident qu'ils provoqueront dans l'établissement.

L'établissement, le personnel, le Maire, ne peuvent être tenus comme responsables des vols ou dégradations de biens personnels (dont les instruments de musique) dans l'enceinte du conservatoire ou à l'occasion des manifestations organisées.

Les parents demeurent responsables des enfants mineurs jusqu'à la prise en charge des élèves par les enseignants pour la durée du cours, et dès la fin du cours. La responsabilité de l'établissement, de son personnel, du Maire, n'est plus engagée en cas d'absence d'un professeur clairement communiquée et affichée sur la porte de l'école ; ni pour les élèves circulant dans l'établissement ou dans ses abords en dehors de leurs heures de cours.

## DISCIPLINE

Tous les élèves du conservatoire sont placés pendant la durée de leur scolarité sous l'autorité du directeur. Tout le personnel est chargé de faire respecter les directives établies.

Il est interdit à quiconque :

- de perturber les activités pédagogiques et artistiques ainsi que le déroulement des cours et des examens.
- de distribuer ou d'afficher toute publication dans l'établissement sans autorisation préalable du directeur.

Il est interdit aux élèves, parents d'élèves et à toute personne extérieure de pénétrer dans une classe de cours sans l'accord du professeur. Les rendez-vous professeurs - parents d'élèves sont pris en dehors des heures de cours. Ils sont pris soit par correspondance par l'intermédiaire du cahier de liaison, soit par l'intermédiaire du secrétariat.

Aucun objet appartenant au conservatoire ne peut être emporté sans autorisation du directeur.

L'élève admis au conservatoire n'a aucune obligation de suivre de cours particuliers, stages ou activités d'ordre privé avec le professeur du conservatoire ou d'autres enseignants. A titre d'information, le conservatoire met à la disposition du public les dépliants de stages, formations et autres publicités, sans en garantir le contenu.

Toute participation d'un élève à une manifestation musicale extérieure publique doit être signalée au directeur et aux professeurs concernés. Le directeur peut exiger que l'appartenance de l'élève au «Conservatoire à Rayonnement Communal d'Herblay» soit signifiée lors de cette manifestation.

Les dégradations volontaires faites aux bâtiments, au mobilier, aux plantations, aux instruments, livres ou partitions seront réparées aux frais des responsables de ces dégradations et pourront faire l'objet de sanctions disciplinaires ou poursuites.

Pour toute faute grave à la discipline, manque de respect envers le personnel, infraction au règlement, un Conseil de discipline sera convoqué.

### • Conseil de discipline

Le Conseil de discipline se compose du Maire ou son représentant, du responsable de l'établissement, d'un représentant des professeurs siégeant au Conseil d'établissement, d'un représentant des parents siégeant au Conseil d'établissement. Il peut s'adjoindre une personnalité extérieure spécialiste en matière médicale, juridique ou sociale, à la demande d'un de ses membres.

Le Conseil de discipline est présidé par le Maire ou son représentant. Il se réunit à huis-clos, entend l'élève (accompagné de ses parents s'il est mineur).

Le Conseil de discipline peut prendre des sanctions classées en quatre catégories :

- Avertissements (limités à deux par année scolaire, pouvant être prononcés par le directeur hors Conseil de discipline)
- Renvoi temporaire
- Réorientation vers une autre discipline
- Renvoi définitif

## • Utilisation des salles

Les salles de cours sont utilisées en priorité dans le cadre de l'emploi du temps pédagogique établi en début d'année scolaire. En dehors de cet emploi du temps et sous réserve de leur disponibilité, les salles de cours peuvent être utilisées de manière ponctuelle par les élèves et enseignants pour la préparation des cours et le travail de l'instrument. Ces utilisations ponctuelles ne peuvent faire l'objet d'une réservation préalable.

Les salles de cours sont destinées exclusivement aux activités pédagogiques et culturelles des structures municipales. Toute utilisation pour des activités d'ordre individuel privé (cours privés notamment) est strictement interdite. Certaines salles (percussions, harpe, studio Top) peuvent faire l'objet d'un accès restreint à des catégories précises d'usagers. Les modalités et conditions d'accès à ces salles sont établies par la direction du conservatoire et communiquées par le secrétariat.

Le matériel présent dans les salles de cours ne peut être déplacé ni utilisé à des fins différentes de ce pourquoi il a été conçu. Tout utilisateur des salles devra accorder le plus grand soin à l'utilisation de ce matériel. Il (elle) sera tenu(e) de signaler au personnel du conservatoire toute dégradation ou tout dysfonctionnement constaté sur ce matériel. Toute dégradation ou utilisation non conforme de ce matériel pourra faire l'objet de sanctions.

La salle des professeurs est réservée aux enseignants du conservatoire. Elle peut également être utilisée comme salle de réunion après accord du directeur.

Le présent règlement s'applique également à tous les partenaires du conservatoire, qu'ils soient accueillis régulièrement ou temporairement.

## • Photocopies et ouvrages pédagogiques

L'utilisation du photocopieur est réservée au personnel disposant d'un code d'accès. La reproduction d'œuvres soumises au droit d'auteur (livres et partitions) est interdite. Une convention avec la SEAM autorise cependant la reproduction de partitions pour le conservatoire dans la limite de 15 copies par élève et par an. Elles doivent porter la vignette d'authentification de l'année en cours et doivent être effectuées par les enseignants.

Les élèves sont tenus d'acheter les ouvrages pédagogiques choisis par les enseignants. Les photocopies ne sont pas autorisées, à l'exception des copies identifiées par la vignette SEAM de l'année en cours. Les professeurs ne peuvent servir d'intermédiaires aux achats ni favoriser tel fournisseur plutôt qu'un autre.

En formation musicale, le choix des ouvrages est établi en concertation entre les professeurs et la direction de l'établissement et sera renouvelé régulièrement.

En dehors de la bourse aux partitions et aux instruments qui pourrait être organisée par le conservatoire ou l'association des élèves et parents d'élèves, aucune vente n'est autorisée dans l'établissement.

## • Communication et droit à l'image :

Afin d'assurer la promotion de ses activités et d'organiser la circulation de l'information auprès de l'ensemble des usagers, la ville d'Herblay a mis en place une politique de communication basée sur différents supports : brochure à parution régulière, documents événementiels, affiches, tracts, journal interne, site internet.

La direction et le personnel peuvent être amenés à recueillir et utiliser les images collectives d'usagers de l'équipement (élèves, enseignants, autres personnels) à des fins d'archivage, d'information et de communication des activités de la Ville et dans le respect de la réglementation relative au droit à l'image et au respect de la vie privée des individus (art. 9 du Code Civil). La réalisation et l'utilisation d'images mettant en scène des personnes à titre individuel, ou répondant à un objectif précis pourront faire l'objet de demandes d'autorisation spécifiques.

Les personnes ne souhaitant pas autoriser l'utilisation de leur image sont invitées à en informer par écrit le conservatoire au moyen du dossier d'inscription/réinscription.

## • Enregistrement des manifestations

Les enregistrements sonores et audiovisuels des manifestations publiques sont strictement interdits, sauf autorisation expresse de la direction.

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Instance dynamique au sein de l'établissement offrant une procédure de concertation, de circulation des informations et des idées, le Conseil suit l'action et les initiatives de l'établissement en tout domaine, tant dans la période d'élaboration qu'au moment du bilan.

Ce Conseil n'a pas voix délibérative, mais consultative.

Compétences du Conseil d'établissement :

- formuler éventuellement des propositions pour améliorer son fonctionnement ;
- émettre des souhaits : sur le plan pédagogique et administratif ainsi que sur le plan matériel et social de la vie quotidienne de l'établissement ;
- prendre connaissance du bilan d'activité.

Le Conseil d'établissement se réunit en séance ordinaire au moins une fois par an (octobre-novembre) sur convocation du Maire adressée au moins 15 jours avant la date du conseil, accompagnée d'un ordre du jour. Il peut se réunir également en séance extraordinaire à la demande des deux tiers au moins de ses membres adressée par écrit au Maire et acceptée par ce dernier, comprenant une proposition d'ordre du jour.

Réuni sous la présidence du Maire ou de l'élu Vice-président (élu délégué aux affaires culturelles), le Conseil d'établissement comprend :

Les membres de droit :

- le Maire (ou le représentant de son choix), avec une voix prépondérante
- l'élu délégué aux affaires culturelles (Vice-président du Conseil d'établissement)
- trois élus du Conseil Municipal
- le directeur général des services
- le directeur des affaires culturelles
- le directeur du conservatoire
- le conseiller pédagogique « musique » de l'Education Nationale

Les membres élus pour deux années consécutives :

- Trois représentants des professeurs élus par leurs pairs (ou leurs suppléants)
- Trois représentants des élèves (dont un au minimum âgé entre 12 et 17 ans) élus parmi les élèves s'étant portés candidats (ou leurs suppléants)
- Deux représentants des parents élus parmi les parents s'étant portés candidats (ou leurs suppléants)

Les membres invités : d'autres partenaires peuvent être invités à participer à cette instance, en lien avec les sujets évoqués.

Le secrétariat de la séance pourra être réalisé par le secrétariat du conservatoire (non membre du Conseil).

### • Modalités d'élection des membres du Conseil d'établissement :

Un appel à candidature est adressé en septembre aux professeurs, qui élisent trois représentants et trois suppléants lors d'une réunion interne fin septembre.

Un appel à candidature est envoyé en septembre à l'ensemble des élèves et parents d'élèves ainsi qu'aux professeurs. Les candidats se réunissent à l'initiative du conservatoire fin septembre et élisent entre eux, trois représentants et trois suppléants des professeurs et des élèves, ainsi que deux représentants des parents élus parmi les parents s'étant portés candidats (ou leurs suppléants). En cas de départ de l'établissement ou de démission du représentant élu en cours de mandat, le siège vacant est proposé au suppléant.

Les coordonnées des représentants sont communiquées par voie d'affichage dans les locaux du conservatoire.



# RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

---

Adresse : Espace André Malraux  
5 Chemin de Montigny  
95220 Herblay

Téléphone : 01 39 78 21 92  
Courriel : conservatoire@herblay.fr

Le Conservatoire municipal de musique d'Herblay est un service public culturel chargé de dispenser un enseignement spécialisé dans le domaine artistique.

Son agrément ministériel n° 017266 en date du 07/12/1989 le place dans le cadre des établissements d'enseignement artistique classés par la DMDTS (Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles) du Ministère de la Culture et de la Communication. En cela, il respecte le Schéma d'Orientation Pédagogique des établissements classés par l'état ainsi que la Charte des Etablissements d'Enseignement Artistique.

## GÉNÉRALITÉS

Le règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Communal d'Herblay est rédigé par le Conseil pédagogique et l'ensemble de l'équipe pédagogique sous la responsabilité du directeur. Sa mise à jour est effectuée sur décision du Conseil Pédagogique dès que le besoin s'en fait sentir.

Il est à disposition de toute personne sur simple demande.

Ce document s'appuie sur les textes en vigueur produits par le Ministère de la Culture :

- Le schéma d'orientation pédagogique des écoles de musique et de danse (1997)
- La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001)
- Le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique (avril 2008)

En lien avec le «Projet d'établissement», cet outil permet la mise en œuvre d'un véritable projet artistique et pédagogique associant l'ensemble des partenaires : élèves, parents d'élèves, enseignants, direction, élus, inspecteurs de l'enseignement artistique spécialisé de la DRAC Ile de France et le service culturel du Conseil Général.

## ADMISSIONS

L'admission au conservatoire d'Herblay se fait après inscription auprès de celui-ci moyennant une cotisation annuelle votée par le Conseil Municipal représentant une participation aux frais pédagogiques engagés selon les activités choisies.

L'inscription au conservatoire vaut acceptation du présent règlement pédagogique et du règlement intérieur.

Tous les publics ont la possibilité de participer aux activités du conservatoire en fonction des places disponibles.

Certaines activités sont spécifiques à certaines tranches d'âge (exemple : chorale des Poly-Sons pour les enfants de 6 à 8 ans).

L'accès aux cours individuels et collectifs est possible sous réserve des places disponibles, un examen peut éventuellement être organisé pour l'entrée dans certaines disciplines.

Il peut arriver que la pratique de certains instruments ne soit accessible qu'après un délai d'attente, en raison de la forte demande qui peut exister.

## LES PARCOURS PÉDAGOGIQUES PROPOSÉS

### 1. Le «parcours découverte»

L'accès au conservatoire ne peut se faire avant la Moyenne Section de maternelle durant laquelle est proposé le

«parcours découverte» :

- éveil musical (Musi-câlînes)
- initiation musicale (Poly-sons)
- probatoire instrumental

### 2. Le «cursus»

L'apprentissage peut se poursuivre ensuite dans le «cursus»

Le cursus est organisé en 3 cycles. Le cycle est une période pluriannuelle qui permet à chaque élève d'acquérir des compétences et de «construire son projet» en fonction de sa personnalité et de ses propres activités.

L'organisation en cycle respecte le temps de l'enfant, dont l'apprentissage se partage entre les cours individuels, les pratiques collectives, les concerts et le travail personnel à la maison.

Le temps d'acquisition et de maturation de l'élève étant différent d'un individu à l'autre, il est pris en compte et entraîne une variabilité de la durée du cycle (entre 3 et 5 ans). A l'issue de cette période, l'élève aura acquis les compétences souhaitées articulées avec cohérence et se présentera devant un jury afin de valider ses acquis.

Chaque cycle est défini par des objectifs, des contenus, une organisation et une évaluation qui lui sont propres.

Les cycles représentent des cursus qui conduisent à la délivrance de brevets ou de certificats (ou diplômes nationaux pour les CRD et les CRR) et répondent à la vocation de nos établissements d'offrir une formation la plus complète possible dans la durée.

### 3. Le «parcours personnalisé»

Il est également possible d'intégrer le conservatoire pour une pratique hors cursus reprise sous l'appellation :

«parcours personnalisé».

Ce parcours est axé sur la pratique collective qui peut s'assortir, sous réserve des places disponibles, d'un enseignement individuel. (page 10)

Les passerelles entre le cursus et le parcours personnalisé de formation sont possibles, sur décision du Conseil pédagogique.

## I. PARCOURS DÉCOUVERTE

### a) Eveil et initiation

Cette sensibilisation pluridisciplinaire permet à l'enfant de s'initier à une première pratique artistique. Les ateliers d'éveil proposent de découvrir de manière ludique et sensorielle un monde sonore, d'explorer et de trouver sa voix, de développer une attitude d'écoute sensible et fine, d'affiner sa motricité pour aller vers un geste musicien et d'éveiller son sens de la créativité et de l'invention. L'enfant est amené à prendre conscience de son corps en mouvement, de son corps en tant que moyen d'expression, à apprendre à se déplacer dans l'espace, individuellement ou collectivement, à travailler rythmiquement et à affiner sa coordination à travers des jeux traditionnels dansés, des jeux à règle ou des improvisations. Les ateliers d'initiation permettent en outre d'approcher l'écriture, le langage musical et de découvrir les instruments afin notamment d'affirmer son goût pour l'un d'entre eux.

L'éveil (4-5 ans) et l'initiation (6 ans) se déclinent en plusieurs ateliers : éveil musical, initiation musicale, chorale des Poly-sons, ateliers de découverte instrumentale.

Eveil : 1 heure hebdomadaire. Effectifs des groupes : 12 maximum

Initiation : 1h30 hebdomadaire. Effectifs des groupes : 15 maximum

#### Eveil et initiation

**Objectifs** Ouvrir et affiner les perceptions, sensibiliser au monde sonore et corporel, prendre conscience de l'espace, développer la relation à l'autre, développer les aptitudes créatrices

**Contenus** Éducation à l'écoute, mise en place d'un vocabulaire sur les sons et la musique  
Pratique collective du chant, d'activités corporelles, expression artistique

**Organisation** Possibilité d'enseignement conjoint musique, corps, voix et théâtre  
Durée hebdomadaire des cours : entre 1h et 1h30 suivant l'âge  
Durée de l'éveil et de l'initiation : entre un et trois ans suivant l'âge

**Évaluation** Évaluation non formalisée

### b) Accès à la pratique d'un instrument : le probatoire

Dès l'âge de 6 ans, les enfants peuvent demander à commencer la pratique d'un instrument. Des séances de découverte sont organisées à leur attention afin de leur permettre de rencontrer les instruments et les professeurs. Le directeur place les élèves admis en probatoire dans les classes selon les places disponibles, après consultation des professeurs, en veillant à ce que l'âge d'admission soit en adéquation avec les contraintes physiologiques liées à l'instrument choisi.

La période probatoire est une période d'observation qui s'étend du début de l'apprentissage jusqu'au moment où l'enfant est jugé apte à suivre dans de bonnes conditions la totalité du premier cycle instrumental. La durée du probatoire est déterminée par le professeur dans la limite de deux ans.

*Objectifs* : cette période permet de vérifier certains paramètres essentiels au bon déroulement du premier cycle : adéquation psychomotrice à l'instrument ; bon contact entre l'élève et le professeur ; aptitude à développer un apprentissage (capacité de lecture, capacité à structurer son travail et à entrer dans une progression) ; capacité à pratiquer l'instrument chaque jour à la maison ; développement minimal du «triangle» : lecture - jeu - écoute.

L'évaluation pourra prendre la forme d'un dialogue entre élève, parent, professeur et direction sur la base d'une rencontre qui pourra déboucher sur l'admission définitive en cycle 1 lorsque les objectifs sont atteints ou vers l'arrêt de la pratique lorsque cela s'impose. Dans ce dernier cas, les parents sont intégrés étroitement à la décision.

## II. CURSUS

Vient ensuite le début du cursus instrumental, lequel n'est possible qu'à partir de la classe de CE1 à l'école, quel que soit l'âge de l'enfant. Le cursus comprend alors trois grands axes :

- La formation musicale générale
- La pratique collective
- La formation plus spécifique à l'instrument en 3 cycles

L'objectif de la formation est d'amener les élèves à s'épanouir de façon autonome dans le cadre d'une pratique musicale en amateur. La formation est validée par l'obtention du Brevet (fin de 2<sup>ème</sup> cycle) et du Certificat d'Etudes Musicales (fin de 3<sup>ème</sup> cycle). Une orientation pré-professionnelle est possible par l'orientation vers d'autres établissements (à Rayonnement Départemental ou Régional) qui proposent le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) qui ouvre la porte des études supérieures en musique.

### a) La formation musicale générale

La formation musicale donne aux élèves les moyens d'être autonomes vis à vis d'une œuvre musicale tant au niveau de la lecture que celui de l'écoute. Elle permet de déchiffrer et de comprendre une partition, d'analyser auditivement une œuvre entendue.

La classe de formation musicale est un lieu d'échange où se côtoient pianistes, violonistes, choristes, trompettistes, etc... ; échanges qui favorisent les contacts interdisciplinaires.

Durée des cours : 1h30 hebdomadaires en cycle 1 (durée : 4 ans) et cycle 2 (durée : 3 ans).

Quel que soit le niveau, le cours intègre un projet artistique défini : chant choral, application instrumentale, création électro-acoustique, improvisation, percussions, comédie musicale, conte musical, etc.

Un élève ne peut pas être dans un niveau de formation musicale inférieur à plus de deux années par rapport au niveau instrumental.

### b) La pratique collective

Les pratiques collectives font partie intégrante de la formation et des évaluations qui déterminent la progression. La participation à une pratique collective est obligatoire dans tous les parcours d'apprentissage.

Ce module est facultatif pour les élèves de cycle 1, selon les projets de chaque enseignant.

Dès le deuxième cycle, le choix d'un module complémentaire (C) est effectué à chaque début d'année par les élèves, sous la responsabilité du professeur d'instrument ou de chant.

Favorisant la « rencontre musicale », la pratique collective prend des formes différentes en fonction de la phase d'apprentissage.

Afin de ne pas générer des plannings trop chargés, certaines pratiques collectives pourront être organisées en sessions durant l'année.

**Remarques** : L'UV de module complémentaire est validée par la participation à un ou plusieurs modules tout au long du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> cycle.

## c) La formation instrumentale : les trois cycles d'apprentissage

Un cycle d'apprentissage est une période durant laquelle l'élève effectue une progression dans ses apprentissages instrumentaux et musicaux en vue d'atteindre à la fin de sa formation la maîtrise autonome de son instrument dans le cadre d'une pratique en amateur épanouie.

Chacun des cycles pose des jalons à ce cheminement, le troisième conduisant pleinement à la réalisation des objectifs. La durée des cycles 1 et 2 est limitée à 5 ans. Le 3e cycle est limité à 4 ans.

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
<i>Appellation</i>	1C1 à 1C4 (3-5 ans)	2C1 à 2C4 (3-5 ans)	3C1 à 3C3 (2-4 ans)

Le professeur est responsable du parcours proposé à chaque élève afin de le conduire à la maîtrise des objectifs de fin de cycle.

Les objectifs de fin de cycle sont déterminés par discipline (ou par département pédagogique) sous la responsabilité de la direction et en lien avec le conseil pédagogique.

**Le premier cycle** constitue une période d'expérimentation au cours de laquelle le jeune musicien va développer son goût et son appétence pour la musique. Il doit permettre à l'élève de découvrir de façon globale et généraliste l'univers musical en constituant les bases d'une pratique collective et individuelle, en donnant les premiers repères d'une culture la plus ouverte possible, en éveillant les sens tout en développant la culture du son.

L'élève acquiert progressivement des savoir-faire et une maîtrise technique en lien avec un comportement social où l'écoute de l'autre et l'écoute de soi doivent lui permettre de s'épanouir harmonieusement. Pendant son premier cycle, il acquiert également les outils d'une méthode qui le mènera vers l'autonomie.

**Le deuxième cycle** est une période pendant laquelle l'expérimentation se transforme en connaissances artistiques et musicales. Outre l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome, on veillera à donner une bonne ouverture culturelle en favorisant la transdisciplinarité et l'approche d'esthétiques diverses.

Un des enjeux de ce cycle est de former des musiciens capables de tenir leur place dans une pratique collective en vue d'une actuelle ou future pratique en amateur.

**Le troisième cycle conduisant au CEM** est le cycle de spécialisation. Il s'inscrit dans le prolongement des deux précédents cycles, pour ceux qui souhaiteraient accroître et approfondir leurs compétences dans l'objectif d'une pratique autonome de musicien. Ce temps d'études supplémentaires a également pour but de former des musiciens capables de prendre des responsabilités dans le cadre d'une pratique en amateur.

Plus qu'à l'élève, ce moment d'études s'adresse à l'individu dans ses dimensions sociales et sera propice à l'éclosion d'un projet artistique personnel inventif et ouvert.

## Le 1<sup>er</sup> cycle

Les élèves intégrant ce cycle peuvent avoir au préalable suivi une phase d'éveil ou d'initiation. Cette première étape de 3 à 5 ans a pour objectif de construire la motivation et la méthode de l'élève autour de la pratique d'une discipline instrumentale. La pratique collective, vocale et instrumentale, constitue par ailleurs un élément notable de l'apprentissage. Sur les 2 à 4 heures hebdomadaires de cours, 30 minutes minimum sont consacrées à la pratique individuelle. L'évaluation de l'élève est continue.

### 1<sup>er</sup> cycle

<b>Objectifs</b>	Construire la motivation et la méthode Constituer les bases de pratique et de culture : développer l'implication de l'élève en tant qu'acteur et spectateur ; développer la sensibilité et la créativité artistique
<b>Contenus</b>	Travaux d'écoute et mise en place de repères culturels Pratiques vocales et instrumentales collectives, transversalité entre les disciplines Pratique individualisée de la discipline instrumentale ou vocale dominante
<b>Organisation</b>	Éveil ou initiation préalable non obligatoire Durée hebdomadaire des cours : entre 2h et 4 h dont 30 minutes d'enseignement individuel Durée du cycle : entre 3 et 5 ans
<b>Évaluation</b>	Évaluation continue, dossier de l'élève L'examen de 1 <sup>er</sup> cycle donne un accès direct au 2 <sup>e</sup> cycle

## Le 2<sup>ème</sup> cycle

Cette deuxième étape de 3 à 5 ans doit contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment :

- une bonne ouverture culturelle,
- l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome,
- la capacité à tenir sa place dans la pratique collective.

La durée hebdomadaire des cours dure entre 3 et 6 heures dont 45 minutes minimum consacrées à la pratique individuelle. L'évaluation de l'élève est continue. Le cycle est conclu par un examen terminal sanctionné par un brevet de fin de 2<sup>ème</sup> cycle.

### 2<sup>ème</sup> cycle

<b>Objectifs</b>	Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment : - une bonne ouverture culturelle - l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome - la capacité à tenir sa place dans la pratique collective
<b>Contenus</b>	Travaux d'écoute Acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus Pratiques vocales et instrumentales collectives Pratiques individualisées d'une discipline instrumentale ou vocale dominante
<b>Organisation</b>	Durée du cycle : entre 3 et 5 ans Durée hebdomadaire des cours : entre 3h et 6h dont 45 minutes d'enseignement individuel Possibilité d'élaborer un cursus personnalisé diplômant ou non diplômant
<b>Évaluation</b>	Évaluation continue, dossier de l'élève Examen terminal Cycle conclu par le brevet de fin de 2 <sup>ème</sup> cycle qui donne accès au 3 <sup>ème</sup> cycle ou à l'examen d'entrée dans le CEPI (dans un Conservatoire à Rayonnement Départemental ou Régional)

Au-delà du cycle 2, deux orientations peuvent être envisagées :

- le 3<sup>ème</sup> cycle amateur ouvert aux titulaires du brevet de fin 2<sup>ème</sup> cycle – durée de 2 à 4 ans ; validé par un certificat d'études musicales (CEM),
- le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) ouvert sur concours aux titulaires du brevet de 2<sup>ème</sup> cycle – durée de 2 à 4 ans et proposé dans les conservatoires départementaux et régionaux ; validé par un DNOP (Diplôme National d'Orientation Professionnelle).



## Le 3<sup>ème</sup> cycle amateur diplômant

Ce cycle final doit permettre à l'élève de développer un projet artistique personnel, d'accéder à une pratique autonome, d'acquérir des connaissances structurées et de s'intégrer dans le champ de la pratique musicale amateur. La durée de ce cycle est de 2 à 4 ans.

Les études sont validées par un Certificat d'Etudes Musicales (CEM).

Des passerelles sont possibles avec le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) : les étudiants qui souhaitent s'orienter vers un parcours professionnel peuvent présenter un concours d'entrée dans un Conservatoire à Rayonnement Départemental ou Régional.

Le Certificat d'Etudes Musicales (CEM) est le regroupement de 3 unités de valeurs (A B C) :

A. UV d'instrument ou voix

B. UV de Formation Musicale (brevet)

C. UV de pratique collective au choix : orchestres ou grands ensembles, musique de chambre, piano à 4 mains, deuxième instrument, accompagnement au piano, chant choral, atelier de musiques actuelles, électro-acoustique ou improvisation, option musique au baccalauréat. (voir liste en Annexe 2 du présent règlement)

### 3<sup>ème</sup> cycle de formation à la pratique amateur

<b>Objectifs</b>	Développer un projet artistique personnel Accéder à une pratique autonome dans le champ de la pratique musicale amateur
<b>Contenus</b>	Acquérir des connaissances structurées Écoute, bases d'histoire, d'analyse et d'esthétique En fonction des compétences nécessaires à l'exercice des pratiques amateurs Pratiques liées au projet, réalisations transversales, relations avec la pratique amateur
<b>Organisation</b>	Durée du cycle entre 2 et 4 ans Durée hebdomadaire des cours entre 3h et 6h dont 45 minutes d'enseignement individuel Cursus diplômant, passerelles possibles avec le cycle d'enseignement professionnel initial
<b>Évaluation</b>	Évaluation continue, dossier de l'élève et examen terminal Cycle conclu par le Certificat d'Etudes Musicales (CEM)

### le 3<sup>ème</sup> cycle d'enseignement professionnel initial (Cepi)

Cette formation est dispensée dans les conservatoires à rayonnement départemental et régional.

Ouvert sur examen aux titulaires du brevet d'études musicales ce cycle dure de 2 à 4 ans soit un volume global de 750 heures dont 1 heure hebdomadaire au minimum est consacrée à l'enseignement à caractère individuel.

Le cycle est conclu par le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP).

## Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) ou Parcours à Orientation Professionnelle (POP)

<b>Objectifs</b>	Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur
<b>Contenus</b>	Pratique soutenue dans une dominante Modules de pratiques collectives et de culture Projet personnel Ensemble cohérent et structuré compatible avec le suivi d'études générales
<b>Organisation</b>	Examen d'entrée Durée des études entre 2 et 4 ans Volume global de 750h dont 1h minimum d'enseignement individuel Parcours de formation personnalisé Possibilité de changement de dominante et/ou de double dominante
<b>Évaluation</b>	Évaluation continue, dossier de l'élève Examen terminal organisé à l'échelon régional. Cycle conclu par le diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP)

## III. PARCOURS PERSONNALISÉ

### Le parcours personnalisé (hors cursus)

Le parcours personnalisé est possible pour les élèves présentant un projet personnel de formation articulé autour d'une pratique collective. L'objectif de ce parcours est de permettre l'accès aux musiciens amateurs à un approfondissement de leurs connaissances et/ou de leurs pratiques. En fonction du « contrat personnalisé », un enseignement instrumental (ou vocal) individuel peut être proposé en complément, sous réserve des places disponibles.

Un « carnet de route » est réalisé en concertation avec l'élève, ses professeurs et le directeur, afin de déterminer les besoins de formation et la durée du parcours envisagé pendant laquelle l'élève sera inscrit au conservatoire.

Les passerelles entre le cursus et le parcours personnalisé de formation sont possibles, sur décision du Conseil pédagogique.

### Parcours personnalisé

<b>Objectifs</b>	Approfondissement de connaissances et/ou de pratiques pour les musiciens amateurs (adolescents et adultes, hors cursus)
<b>Contenus</b>	Culture musicale et/ou pratiques du conservatoire en référence au projet ou Formation dans un nouveau domaine au regard du cursus antérieur
<b>Organisation</b>	Entrée directe possible sur projet Contrat permettant de suivre des cours de culture et/ou de pratiques du conservatoire, ou dans le cadre de conventions avec les structures de pratique amateur Durée hebdomadaire des cours en fonction du projet, pratique collective obligatoire. Possibilité de 30 minutes d'enseignement instrumental à caractère individuel sous réserve des places disponibles. Durée en fonction du contrat et du projet défini dans le « carnet de route »
<b>Évaluation</b>	Évaluation continue selon le « contrat personnalisé » Attestation validant les enseignements suivis dans le « parcours personnalisé »

## Guide de l'évaluation

Les évaluations permettent à l'élève de se situer au sein de sa classe et de son cycle tout au long de la scolarité. Elles aident à mesurer les progrès accomplis, mais peuvent aussi avertir l'élève d'une insuffisance et prévenir ainsi la trop vive déception d'un échec à l'examen de fin de cycle.

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'élève est nécessaire pour qu'il puisse construire son projet et son orientation, après avoir entendu les conseils des enseignants. Elle fait partie de la formation. L'évaluation de l'élève a deux fonctions essentielles :

- Le diagnostic : Que sait faire l'élève ? Où en est-il dans la poursuite des objectifs fixés ?
- Le pronostic : Peut-il poursuivre dans ce sens ? Quelle orientation ou réorganisation ? Quelles perspectives ?

L'évaluation est organisée en concertation par l'ensemble de l'équipe pédagogique, notamment pour le choix des épreuves, des jurys, du déroulement et des dates.

L'évaluation d'un élève est faite en tenant compte des trois axes obligatoires de formation :

- La formation instrumentale ou vocale (U.V dominante)
- La formation musicale générale (U.V complémentaire)
- Une ou plusieurs pratique(s) collective(s) soutenue(s) et diversifiée(s) (U.V complémentaires)

Comme la formation, l'évaluation de l'élève est globale. Elle porte sur l'ensemble de ses acquis. Elle est réalisée, d'une part, grâce à l'évaluation continue réalisée par l'équipe pédagogique, et, d'autre part, sous forme d'une évaluation ponctuelle (examen terminal), à la fin de chaque cycle.

### **L'évaluation formatrice à l'intérieur du cycle (Intra cycle) : évaluation continue**

Dans toutes les disciplines, le professeur porte deux fois par an sur le cahier de liaison une appréciation sur l'ensemble de la progression effectuée pendant le semestre par chacun de ses élèves. Cette évaluation porte plus spécifiquement sur la réalisation des objectifs fixés chaque année par le professeur et l'élève.

### **L'évaluation diplômante en fin de cycle de formation musicale : examen**

*Fin des cycles 1 et 2* : un examen est organisé. Il comprend une partie écrite et une partie orale. Dans le cas d'une classe à projet spécifique, il est tenu compte de ce projet pour la réalisation des épreuves. Un élève passe dans le cycle supérieur avec une note au moins égale à 10/20.

#### **Cycle 1 : cycle des apprentissages de base**

- Lecture et écriture des codes de base utilisés par la musique occidentale
- Sensibilisation aux autres codages musicaux
- Maîtrise des éléments rythmiques et principalement de la pulsation
- Connaissance des grands courants musicaux et de leurs compositeurs principaux
- Projet artistique annuel
- Utilisation de la voix

#### **Cycle 2 : cycle des approfondissements**

- Lecture et écriture des codes de base utilisés par la musique occidentale
- Sensibilisation aux autres codages musicaux
- Maîtrise des éléments rythmiques et principalement de la pulsation
- Connaissance des grands courants musicaux et de leurs compositeurs principaux
- Projet artistique annuel
- Utilisation de la voix

## L'évaluation diplômante en fin de cycle de formation instrumentale ou vocale : examen

### *Fin des cycles 1 et 2*

À l'issue du premier (1C4) et deuxième (2C4) cycles d'apprentissage, un examen public est organisé pour juger de l'aptitude des candidats à aborder le cycle suivant.

Un élève se présente à cet examen avec l'avis favorable de son professeur : il ne peut pas s'y présenter en candidat libre. Son professeur peut choisir de le présenter plus tôt. En effet, la présence d'un élève à l'examen de fin cycle signifie que son professeur le juge apte à concourir et considère qu'il possède les acquis souhaités.

Un élève n'ayant pas les aptitudes à concourir est présenté en tant que tel par le professeur afin de recevoir des commentaires constructifs du jury pour la suite de son apprentissage. Une année supplémentaire pourra lui être accordée.

Le jury se compose du Président (le directeur ou son représentant), d'un ou plusieurs spécialistes extérieur(s) à l'établissement. Le professeur définit les critères de fin de cycle de sa classe sur un document transmis au jury. La délibération a lieu en l'absence des professeurs, ceux-ci sont informés des résultats avant leur proclamation et peuvent être consultés en cas de litige. Les candidats ont la possibilité de s'entretenir avec le jury après la proclamation. Les décisions du jury sont sans appel.

Le jury peut décider :

- du maintien de l'élève dans le cycle où il se trouve (en 1C5, 2C5). Si l'élève concourt en 5ème année de cycle, l'avis du professeur pourra être demandé pour envisager un passage « sous réserve » dans le cycle supérieur ou dans un « parcours personnalisé »
  - du passage dans le cycle supérieur
  - Dans le cadre d'une prestation de grande qualité, le jury peut attribuer une mention Très Bien (dans le cas où tous les membres du jury sont unanimes pour cette mention, elle est déclarée « à l'unanimité ». Si la prestation est de surcroît de qualité exceptionnelle, on ajoute la mention « avec les félicitations du jury »)
- L'élève ayant réussi l'examen de fin de cycle 2 (avec ou sans mention) obtient un Brevet.

### *Fin de cycle 3*

Un examen public est organisé à l'issue du troisième cycle d'apprentissage instrumental pour juger de l'aptitude des candidats à obtenir le Certificat instrumental. Ce certificat constitue l'Unité de Valeur principale pour l'obtention du CEM.

Dans la mesure du possible, on regroupera les différentes disciplines de façon cohérente et on proposera aux candidats de jouer en formation de musique de chambre dans le cadre de l'épreuve instrumentale. Le jury se compose du Président (le directeur ou son représentant), d'un ou plusieurs spécialistes extérieur(s) à l'établissement. Le professeur définit les critères de fin de cycle de sa classe sur un document transmis au jury. La délibération a lieu en l'absence des professeurs, ceux-ci sont informés des résultats avant leur proclamation et peuvent être consultés en cas de litige. Les candidats ont la possibilité de s'entretenir avec le jury après la proclamation. Les décisions du jury sont sans appel.

Le jury décide ou non de l'attribution aux élèves du Certificat instrumental.

- Dans le cadre d'une prestation de grande qualité, le jury peut attribuer une mention Très Bien (dans le cas où tous les membres du jury sont unanimes pour cette mention, elle est déclarée « à l'unanimité ». Si la prestation est de surcroît de qualité exceptionnelle, on ajoute la mention « avec les félicitations du jury »)

# RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

L'élève ayant réussi l'UV instrumentale de fin de cycle 3 (avec ou sans mention) ainsi que l'UV de formation musicale (Brevet) et l'UV de pratique collective obtient un Certificat d'Etudes Musicales (CEM). Les examens de fin de cycle ne sont en aucune manière la sanction des lacunes révélées mais la mise en valeur positive des acquis.

La notion de cycle d'études prend ainsi toute sa valeur et assure toutes les chances de réussite. Le contenu des épreuves est visé par la direction, après avoir été élaboré, conformément au classement ministériel, en fonction des objectifs fixés en début de cycle et définis par les professeurs sous couvert des coordinateurs de département.

Un procès-verbal est rédigé à l'issue de chaque examen, signé par tous les membres du jury à l'issue de chaque délibération. Il n'est pas organisé de session de rattrapage.

Seuls les examens de fin de cycle d'instrument, chant et de pratique collective sont publics. Absence légitime à une épreuve de fin de cycle : les examens ne font pas l'objet d'une seconde session. Dans le cas d'une absence légitime (certificat médical, attestation de voyage scolaire, etc), le candidat pourra être admis à l'essai dans le cycle supérieur, sur avis des professeurs et de la direction. Les résultats de l'année ainsi que ceux obtenus à l'une des épreuves passées (le cas échéant) seront pris en compte. Il passera en fin d'année suivante les épreuves qu'il n'avait pas validées. Absence non justifiée à une épreuve de fin de cycle : Sauf en cas de force majeure ou sur présentation d'un certificat médical déposé dans les plus brefs délais au secrétariat, toute absence non justifiée aux examens et concours entraîne la radiation de l'élève.

## Contrôle en cours de cycle

A tout moment du cycle, un professeur peut demander le contrôle individuel d'un élève par la direction et éventuellement un autre professeur choisi par la direction de façon à faire un bilan de parcours. Dans ce cadre, il peut être procédé à la réorientation de l'élève si une inadéquation est constatée entre les objectifs de l'élève et ses capacités à réaliser ses objectifs. Dans tous les cas, plusieurs alternatives pédagogiques seront proposées.

## INSTRUMENTS

Niveau	Durée	Disciplines obligatoires	Disciplines facultatives	Examens et récompenses
<b>Éveil musical (4 ans – 5 ans)</b>	1 à 2 ans	Atelier «Musi-câlînes»		
<b>Initiation musicale (6 ans - 7 ans)</b>	1 à 2 ans	Atelier «Poly-sons» + Chorale «Poly-sons» + Ateliers de découverte instrumentale	- Probatoire instrumental selon les places disponibles et sur avis des professeurs	
<b>Probatoire</b>	1 à 2 ans	- Cours individuel d'instrument (20' ou 30') + Initiation ou formation musicale	- Ateliers (voir liste en annexe 2)	Entrée : sur avis des professeurs selon les places disponibles
<b>CURSUS 1<sup>er</sup> cycle</b>	3 à 4 ans (+ 1 an)*	Cours individuel d'instrument (30') + Formation musicale (1h30 comprenant un projet de classe)	- Ateliers (voir liste en annexe 2)	En cours de cycle contrôle continu Fin de cycle : examen de passage devant un jury interne ou extérieur (possible à partir de la 3 <sup>ème</sup> année)
<b>CURSUS 2<sup>ème</sup> cycle</b>	3 à 4 ans (+ 1 an)*	Cours individuel d'instrument (45') + Formation musicale (1h30 comprenant un projet de classe) + 1 atelier (voir liste)	- Ateliers (voir liste en annexe 2)	En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : examen de passage devant un jury extérieur : Brevet (possible de la 3 <sup>ème</sup> année)
<b>CURSUS 3<sup>ème</sup> cycle</b>	2 à 3 ans (+ 1 an)*	Cours individuel d'instrument (45') + Formation musicale (1h30 comprenant un projet de classe) + 1 atelier (voir liste)	- Atelier (voir liste annexe2)	En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : examen devant jury extérieur CEM : Certificat d'Etudes musicales (possible à partir de la 2 <sup>ème</sup> année.

(\*) Une année supplémentaire peut être accordée sur décision du jury

## ANNEXE 1

### *Contenu des épreuves d'examen pour l'obtention de l'U.V de pratique instrumentale ou vocale*

#### **Cycles 1 et 2**

- 1) UV instrumentale ou vocale : durée totale en cycle 1 : 6 minutes - durée totale en cycle 2 : 10 minutes
  - Une pièce soliste dans le répertoire habituel de l'instrument (avec ou sans accompagnement)
  - Une pièce soliste dans un répertoire complémentaire : contemporain, jazz, traditionnel, accompagnement, improvisation... (avec ou sans accompagnement)

+ Une pièce en musique de chambre, duo, trio, quatuor... interprétée exclusivement par des élèves (avec ou sans piano). Cette pièce est jouée au préalable en concert (Interludes...) Le professeur fait un compte rendu écrit de cette prestation dans le cahier de liaison. Durée en cycle 1 et cycle 2 : maximum 4 minutes

- 2) UV de pratique collective validée par le conseil pédagogique et conservée dans le dossier de suivi de l'élève.

- 3) Cycle 1 : Présentation par l'élève d'un dossier sur son instrument d'au moins 4 pages A4 (avec un juste équilibre entre texte et illustrations). Ce dossier est à rendre pour l'examen de fin de cycle.  
Cycle 2 : Présentation par l'élève d'un dossier lié à une thématique approfondie autour de l'instrument d'au moins 4 pages A4 (avec un juste équilibre entre texte et illustrations) Ce dossier est à rendre pour l'examen de fin de cycle.

- 4) Dossier de l'élève (contenant notamment les résultats de contrôle continu).

#### **Cycle 3**

- 1) Interprétation d'un programme musical en solo et en petite formation d'élèves.  
Durée : maximum 15 minutes  
Durant l'entretien qui suit l'élève, donne ses impressions concernant sa prestation.

- 2) L'élève présente une analyse de la partition, de l'œuvre et du compositeur.

- 3) UV de pratique collective validée par le conseil pédagogique et conservée dans le dossier de suivi de l'élève.

- 4) Dossier de l'élève (contenant notamment les résultats de contrôle continu).

#### **Contenu du dossier de l'élève :**

- Objectifs particuliers exprimés par l'élève
- Avis de chaque enseignant sur les objectifs de l'élève
- Fiche d'objectifs pédagogiques devant être atteints
- Titre des pièces composant la ou les épreuves du dernier examen
- Rappel du parcours musical de l'élève (exemple : prestations publiques...)
- Toute information susceptible d'éclairer les choix et propositions d'orientation de l'élève
- Attestations de pratiques (pratiques collectives, projets de classe...)



## ANNEXE 2

*Contenu des épreuves d'examen (formation musicale et pratique instrumentale ou vocale) dans le département de JAZZ / MUSIQUES ACTUELLES / BATTERIE*

### Cycle 1

- UV instrumentale : durée totale en cycle 1 : 6 minutes
  - 1 pièce au choix accompagnée par les enseignants
  - 1 déchiffrage de grille
  - 1 question d'harmonie
  - Pour les batteurs : 1 pièce de caisse claire
- UV de cycle 1 de formation musicale Jazz, ou musiques actuelles, ou improvisation ou atelier de création
- UV de pratique collective validée par le conseil pédagogique et conservée dans le dossier de suivi de l'élève.
- Dossier de l'élève (contenant notamment les résultats de contrôle continu).

### Cycle 2

- UV instrumentale : durée totale en cycle 2 : 10 minutes
  - 1 pièce au choix accompagnée par les enseignants
  - 1 déchiffrage de grille
  - 1 question d'harmonie
  - 1 morceau au choix dans une liste définie, accompagné par un groupe d'élèves, de style et métrique différents de la première pièce (jazz, latin, blues, rock, etc)
  - Pour les batteurs : 1 pièce de caisse claire
- UV de cycle 2 formation musicale Jazz, ou musiques actuelles, ou improvisation ou atelier de création
- UV de pratique collective validée par le conseil pédagogique et conservée dans le dossier de suivi de l'élève.
- Dossier de l'élève (contenant notamment les résultats de contrôle continu).

### Cycle 3

- UV instrumentale : durée totale en cycle 3 : 15 minutes  
Un programme au choix, accompagné par un groupe d'élèves
- UV de pratique collective validée par le conseil pédagogique et conservée dans le dossier de suivi de l'élève.
- Dossier de l'élève (contenant notamment les résultats de contrôle continu).

## ANNEXE 3

### *Liste des pratiques collectives permettant d'obtenir l'UV de pratique collective*

- Djembé : Réalisée en atelier collectif, cette pratique englobe l'apprentissage du djembé et des doum-doum ainsi que les chants traditionnels liés à ces instruments.
- Les « Poly-Sons » (chœur 6-8 ans)
- Le chœur d'enfant
- Le chœur mixte Ados-Adultes
- L'ensemble vocal jazz « Sing a Swing » Adultes
- Orchestre à vent : Cet orchestre est destiné aux élèves du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle des instruments à vent. Il est obligatoire durant ces cycles.
- Orchestre à cordes : Cet orchestre est destiné aux élèves du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle des instruments à cordes. Il est obligatoire durant ces cycles.
- Orchestre 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles : Cet orchestre est destiné aux praticiens amateurs et élèves de niveau 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles du conservatoire.
- Ateliers des musiques actuelles et de jazz: petits groupes d'élèves travaillant sur les modes musicaux liés à ces styles de musiques. Développement par la pédagogie de groupe.
- Ateliers d'improvisation : étude et pratique des techniques d'improvisation quel que soit le style ou l'époque.
- Atelier de création : étude des formes musicales des XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècles avec compositions d'œuvres originales et mise en espace scénique.
- Atelier de création électro-acoustique
- Atelier d'accompagnement piano : permettre aux pianistes d'être autonomes pour faire de la musique de chambre en accompagnant eux-mêmes des instruments solistes.
- Analyse et préparation au baccalauréat : étude des oeuvres imposées et préparation aux épreuves pratiques et écrites.
- Musique de chambre et ensembles instrumentaux
- Atelier de musique ancienne
- Tout autre atelier mis en place au cours de l'année, de façon hebdomadaire ou par sessions

Ces enseignements peuvent être suivis dans le cadre d'une pratique autonome en Parcours Personnalisé de Formation ou faire partie du cursus général en tant que discipline complémentaire.

## ANNEXE 4

### Glossaire

#### A

- Aptitudes physiologiques : compte tenu du poids et de certaines techniques instrumentales, certaines conditions physiques ou un âge minimum peuvent être requis pour débiter certains instruments. Ces aptitudes sont évaluées par l'enseignant sous contrôle du directeur garant de l'accès aux apprentissages sans discrimination.

#### C

- CEM : Certificat d'Etudes Musicales (certificat de pratique amateur)
- CRC (ou CRI) : Conservatoire à Rayonnement Communal (ou Intercommunal)
- CRD : Conservatoire à Rayonnement Départemental
- CRR : Conservatoire à Rayonnement Régional
- CEPI : Cycle d'Enseignement Professionnel Initial
- Concours : concerne exclusivement les recrutements en début d'année d'élèves extérieurs à l'établissement ayant déjà pratiqué un instrument en dehors. Le concours d'entrée est organisé en vue de sélectionner les élèves admis lorsque le nombre de candidats se présentant est supérieur au nombre de places libres.
- Conseil Pédagogique : concertation des membres de l'équipe pédagogique concernés et de la direction
- Contrôle : permet de vérifier la capacité d'un élève à effectuer un exercice dont les règles sont énoncées clairement. Le contrôle peut se dérouler au sein d'une classe de façon habituelle ou bien être organisé avec la présence de la direction du Conservatoire si la conduite de la scolarité d'un élève le nécessite.
- Coordinateur de département : enseignant ayant en charge la coordination d'un secteur d'enseignement
- Cursus : itinéraire pédagogique
- Cycle : période d'apprentissage

#### D

- DEM : Diplôme d'Etudes Musicales (diplôme de pratique amateur, permettant l'accès au CEPI)
- DMDTS : Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle vivant du Ministère de la Culture et de la Communication.

#### E

- Évaluation continue : jugement porté par un professeur sur le parcours de chacun de ses élèves en fonction des objectifs fixés et des différents contrôles effectués.
- Evaluations ponctuelles : examens terminaux pour l'obtention des brevets de fin de cycle
- E.N : Education Nationale
- Examen : permet de valider les acquis des élèves et le contrôle des enseignements dispensés au Conservatoire. Les seuls examens sont les tests intra-cycles et ceux de fin de cycles. L'examen peut être une audition évaluée : moment durant lequel les élèves jouent en situation d'audition et qui donne lieu à l'attribution d'une note d'évaluation par un jury qualifié.

#### I

- IMS : Interventions en Milieu Scolaire.

#### M

- Module : élément constitutif d'un cursus (ex : atelier de pratique spécifique)

#### P

- PPF : Parcours Personnalisé de Formation

#### S

- Sessions : période déterminée (hebdomadaire, mensuelle, annuelle...) durant une année scolaire pendant laquelle se réalise un projet musical ou pédagogique.

#### U

- U.V : Unité de valeur